

**CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL**

SESSION ORDINAIRE DE 2013



COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du 26 novembre 2013

Le travail à temps partiel

*L'éducation à l'environnement et au développement durable
tout au long de la vie, pour une transition écologique*

SOMMAIRE

COMMUNICATIONS	5
Décès d'anciens membres du CESE.....	5
Ordre national du mérite.....	6
Démission d'un membre du bureau du CESE	6
Réunion annuelle des Conseils économiques européens	7
Sommet Euromed	8
Exposition Auguste Perret	8
Colloque « Vivre ensemble : entre richesses et pauvreté »	8
Évènementiel	8
Saisines	8
Assemblée plénière du 10 décembre 2013	10
LE TRAVAIL À TEMPS PARTIEL	10
PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE.....	11
L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE TOUT AU LONG DE LA VIE, POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE.....	19
PRÉSENTATION DU PROJET D'AVIS.....	19
ALLOCUTION DE MONSIEUR MARTIN, MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE	28
DISCUSSION GÉNÉRALE.....	36
Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse - Mme Guichet	36
Agriculture - Mme Bonneau.....	37
Environnement et nature - M. Beall	38
UNAF - M. Feretti	40
Mutualité - Mme Vion.....	41
Artisanat - M. Martin.....	43
CFTC - Mme Parle	44
UNSA - Mme Dupuis.....	45
CGT - Mme Crosemarie	46
Associations - Mme Jond	47
CGT-FO - Mme Baltazar.....	48
Entreprises - Mme Tissot-Colle.....	49
Personnalité qualifiée - Mme Chabaud.....	51
Personnalité qualifiée - Mme Ricard	52
CFDT - M. Blanc.....	53
Coopération - M. Verdier	55

Professions libérales - M. Capdeville	56
CFE-CGC - M. Artero	57
VOTE SUR L'ENSEMBLE DU PROJET D'AVIS.....	59
ANNEXES	61
Annexe 1 : <i>Le travail à temps partiel</i> - Diaporama illustrant les propos de Françoise Milewski, rapporteure	63
Annexe 2 : <i>L'éducation à l'environnement et au développement durable tout au long de la vie, pour la transition écologique</i> - diaporama illustrant les propos de Antoine Dulin et Allain Bougrain Dubourg, rapporteurs.....	73

Présidence de M. Jean-Paul Delevoye

La séance est ouverte à quatorze heures trente.

M. le Président.- La séance est ouverte.

COMMUNICATIONS***Décès d'anciens membres du CESE***

M. le Président. Chers collègues, nous avons à déplorer le décès, le 10 novembre 2013 de M. Pierre Gilson. Né à Paris il était concessionnaire automobile retraité. Il a été vice-président national de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises, délégué général d'un organisme de formation professionnelle, vice-président de l'Unedic et administrateur de l'ARCCO.

Il a été nommé au Conseil économique et social de 1989 à 2001, au sein du groupe des entreprises privées. Il participa aux travaux de la section du travail et fut membre du Bureau du Conseil économique et social de 1999 à 2001.

M. Gilson était Officier de l'Ordre national de la Légion d'Honneur, Officier des Palmes académiques et Chevalier de l'Ordre national du mérite.

Nous avons également appris ce matin le décès de Lucien Neuwirth. Peu d'entre vous savent qu'il siégea pendant deux ans au sein de notre assemblée. Il fut, en effet, de septembre 2001 à septembre 2003, membre de la section des affaires sociales.

Né à Saint-Etienne, Lucien Neuwirth s'engagea dans la Résistance à l'âge de seize ans. Il devint député puis sénateur gaulliste de la Loire. En 1967, malgré l'opposition majoritaire dans son propre camp et de lourds et violents débats dans le pays, il fit voter la loi qui portera son nom, relative à la régulation des naissances. Cette loi autorise la fabrication, l'importation et la vente sur ordonnance de contraceptifs.

Les plus âgés d'entre nous se souviennent de la violence des débats de l'époque et de la ténacité, de la persévérance tout en rondeur de Lucien qui savait par sa force de conviction dépasser les clivages partisans pour faire adopter ses lois et ainsi forcer la modernité.

C'est un hommage à celles et ceux qui savent résister au nom de leur conviction aux pensées dominantes et avec une sagesse et une lucidité qui leur permettent de l'anticipation sur les évolutions nécessaires de notre société ; il n'hésitait pas à se mettre en inconfort car Lucien disait souvent que la défense d'une cause dépasse et transcende celles et ceux qui la soutiennent.

Il était Commandeur de la Légion d'Honneur, Croix de Guerre et Rosette de la Résistance. Il était une grande figure de la Résistance et une grande figure du gaullisme.

Nous présentons aux membres de leurs familles, à leurs amis nos sincères condoléances. Je vous invite à respecter une minute de silence.

(L'assemblée observe une minute de silence)

Ordre national du mérite

M. le Président. Mes chers collègues, j'ai le plaisir de vous indiquer que, par décret du Président de la République, en date du 14 novembre 2013, plusieurs de nos collègues ont été promus.

A été promue Commandeur dans l'Ordre national du mérite, Mme Éveline Duhamel, membre du CESE. Nous la félicitons.

(Applaudissements)

A été promu Officier dans l'Ordre national du mérite, M. Patrick Bernasconi, membre du CESE. Nous le félicitons.

(Applaudissements)

A été nommée Chevalier dans l'Ordre national du mérite Mme Florence Denier-Pasquier. Nous la félicitons.

(Applaudissements)

Démission d'un membre du Bureau du CESE

M. le Président. Mes chers collègues, ce matin, en fin de réunion du Bureau et à sa demande, nous avons entendu Mme Françoise Frisch, première vice-présidente de notre Conseil, nous faire part de sa volonté de mettre un terme à son mandat de membre du Bureau.

J'ai tenu, au nom de l'ensemble des membres du Bureau, à saluer son engagement, sa finesse d'analyse, sa grande délicatesse, toujours soucieuse du respect de l'autre, ce qui ne nie pas sa fermeté dans la défense de ses convictions. Françoise Frisch a su porter haut l'intérêt de notre institution avec beaucoup d'élégance, d'intelligence et avec ce sens de l'empathie qui la caractérise.

Nous avons d'ailleurs été unanimes, au Bureau, à la saluer par de vifs applaudissements, marque de notre amitié, de notre respect. Nous voulons la remercier pour son engagement.

(Applaudissements)

Madame Vilain, vous souhaitez intervenir.

Mme Vilain, présidente du groupe des entreprises. Merci Monsieur le président.

Au nom du groupe des entreprises et en mon nom personnel, je voudrais adresser à Françoise tous les remerciements qu'elle mérite pour le travail qu'elle a accompli depuis trois ans à vos côtés au sein du Bureau de cette institution, avec le grand professionnalisme, la conscience professionnelle, la persévérance qui la caractérisent mais aussi et ce n'est pas la moindre de ses qualités, sa grande humanité.

Elle a décidé de passer la main aujourd'hui ; cela faisait un petit moment qu'elle me l'avait dit. Je voudrais vraiment lui dire un grand merci ; merci de nos relations et merci de ce qu'elle a fait pour nous tous.

Au Bureau, elle a toujours su privilégier l'intérêt général du CESE ; ses collègues ont pu l'apprécier.

À la prochaine session, nous voterons pour un autre candidat mais je suis sûre que nous pourrons compter sur elle pour que cette transition se fasse dans le meilleur état d'esprit.

Merci Françoise !

(Applaudissements)

Réunion annuelle des Conseils économiques européens

M. le Président. Ce matin, en Bureau, j'ai rapporté la réunion annuelle des Conseils économiques européens qui s'est tenue à Athènes les 14 et 15 novembre 2013. Dix-sept pays étaient représentés. J'étais accompagné par la Secrétaire générale.

Il convient d'être attentif à l'exemple grec où les partis républicains de gauche et de droite, en moins d'un an, sont passés de plus de 80 % des électeurs à moins de 40 % et à une montée, reconnue sur l'ensemble des pays, des populismes, des violences et des angoisses.

Nous avons aussi souhaité conforter les travaux que nous menons ensemble pour l'année 2014 en portant à l'échelon européen :

- le débat sur le défi énergétique ;
- la révolution numérique ;
- les démarches participatives ;
- le défi alimentaire.

Ces sujets sont structurants. Nous aurons l'occasion de recevoir, au second semestre 2014, nos collègues des CES européens et vous y serez associés. Vous recevrez dans ces prochains jours une note de synthèse de cette réunion et le texte de la déclaration adoptée par les participants.

Sommet Euromed

M. le Président. M. Michel Coquillion a rendu compte du dernier sommet Euromed, qui a eu lieu à Barcelone les 11 et 12 novembre 2013.

Vous en recevrez un compte rendu. Nous serons attentifs aux actions de la section des affaires européennes et internationales sur les relations bilatérales.

Exposition Auguste Perret

M. le Président. Aujourd'hui, s'ouvre, au Palais d'Iéna, l'exposition consacrée à Auguste Perret. Ce projet culturel vous est proposé. Ce sera également l'occasion de mieux faire connaître notre assemblée, la qualité de nos avis et comment tirer profit de l'attractivité du Palais.

Colloque « Vivre ensemble : entre richesse et pauvreté »

M. le Président. Le 5 décembre aura lieu le colloque «*Vivre ensemble : entre richesse et pauvreté*». Je vous rappelle que vous avez toujours la possibilité de vous inscrire pour intervenir dans le débat.

Évènementiel

M. le Président. Nous avons précisé, en Bureau, ce qui relève de la commission de suivi et de la réunion de questure.

Tous les colloques et manifestations co-organisés par le CESE ou dans lesquels il est impliqué sont analysés par la commission de suivi avec la possibilité de soumettre au Bureau la mise à disposition des locaux et la répartition des frais. La note diffusée explique qu'aujourd'hui rien n'est gratuit. Appropriiez-vous ce règlement afin que lorsque des personnes vous contactent, vous soyez à même d'anticiper les réponses.

Saisines

M. le Président. Monsieur le Premier ministre nous a adressé, le 22 novembre 2013, une nouvelle saisine gouvernementale relative à *L'accompagnement des personnes handicapées et à leur inclusion dans la société*. Le Bureau a décidé de la confier à la section des affaires sociales et de la santé en vue d'un examen en plénière en juin prochain.

Par ailleurs, à l'issue d'une rencontre avec la ministre déléguée chargée des Personnes âgées et de l'autonomie, Mme Delaunay, nous avons reçu un courrier confirmant l'intention du Premier ministre de nous saisir sur le *Projet de loi d'orientation et de programmation pour l'adaptation de la société au vieillissement*. Ce projet devrait être finalisé fin janvier 2014 et examiné en Conseil des ministres début mai.

Ce projet de loi reposera sur trois volets :

- l'anticipation, c'est-à-dire une véritable politique de prévention de la perte d'autonomie ;
- l'adaptation de notre société qui suppose une redéfinition de nos politiques publiques, en particulier celles du logement, de l'urbanisme, des transports, du numérique ;
- l'accompagnement de la perte d'autonomie avec une priorité du soutien à domicile et l'objectif de renforcer les possibilités d'aide et de diminuer le coût pour les familles.

Le Bureau est peu sensible à la création d'une commission temporaire compte tenu des difficultés d'organisation. La ministre ayant insisté pour dépasser l'aspect dépendance et pour inviter la société civile à réfléchir aux impacts du vieillissement de la population sur la globalité des enjeux des politiques publiques, nous avons décidé de confier ce sujet à la section des affaires sociales et de la santé et à celle de l'aménagement durable du territoire ; il conviendra de proposer, après concertation entre elles, le périmètre sur lequel chacune interviendra. Par ailleurs, l'étude actuellement préparée par Mme Debonneuil, rapporteure au nom de la section de l'économie et des finances, aborde cette problématique du vieillissement de la population, au travers des volets financiers.

Je réunirai donc les deux présidents de section pour définir les périmètres. Ils sont déjà invités le 29 novembre à assister au ministère des Affaires sociales et de la santé à la présentation du projet de loi par le Premier ministre en présence de Mme Marisol Touraine et de Mme Michèle Delaunay.

Le Bureau a accepté deux changements de titre :

Le projet d'avis relatif à *L'éducation à l'environnement* est désormais intitulé : *L'éducation à l'environnement et au développement durable tout au long de la vie, pour la transition écologique*.

L'étude en cours de préparation au sein de la section des affaires européennes et internationales sur *Internet* sera désormais intitulée : *Internet : pour une gouvernance ouverte et équitable*.

Assemblée plénière du 10 décembre 2013

M. le Président. Le Bureau a validé l'ordre du jour de la séance plénière du mardi 10 décembre 2013. Après l'élection d'un vice-président du CESE, suite à la démission de Mme Françoise Frisch, Alain Feretti, rapporteur au nom de la délégation à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques, nous présentera l'étude sur *Principe de précaution et dynamique d'innovation*.

Un débat d'actualité suivra avec les interventions de :

- Mme Anne Lauvergeon, présidente de la commission « *Innovation 2030* » et auteure du rapport *Un principe et sept ambitions pour l'innovation*, rendu à la demande du Premier ministre ;
- M. Jacques Attali, président du groupe de réflexion, auteur du rapport *Pour une économie positive*, rendu à la demande du Premier ministre.

Un débat sera proposé à l'issue de cette réunion. Cette réunion sera particulièrement riche, mettant à l'honneur la notion du temps long et notre capacité à aborder des sujets de société.

M. le Président. Mes chers collègues, avant de passer au premier point de notre ordre du jour, je salue la présence, au banc du gouvernement, de M. Martin, ministre de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie.

LE TRAVAIL À TEMPS PARTIEL

M. le Président. Mes chers collègues, nous allons entendre Françoise Milewski, rapporteure au nom de la section du travail et de l'emploi, pour la présentation de l'étude sur *Le travail à temps partiel*.

Je salue la présence, au banc du gouvernement, de Mme Annie David, présidente de la commission des Affaires sociales, accompagnée de M. Gilles Grenier. Nous sommes sensibles à votre présence.

Je me dois d'excuser Mme Geng, présidente de la section du travail et de l'emploi, qui ne peut assister à notre assemblée plénière de ce jour et qui sera représentée par M. Lenancker, vice-président.

PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE

M. le Président. Madame la rapporteure, vous avez la parole.

Mme Milewski, rapporteure. Merci, Monsieur le président. Je voudrais d'abord dire en introduction que le temps partiel est au carrefour de trois choses qui vont revenir tout au long de mon intervention (*cf. diaporama publié en annexe au présent compte rendu*).

Le temps partiel est au carrefour des évolutions du marché du travail, tant dans sa composition sectorielle par métiers que dans les formes d'emplois, des inégalités entre les femmes et les hommes et des politiques publiques qui ont, tour à tour, promu le temps partiel ou cherché à en limiter les effets.

Les objectifs de l'étude ont été d'analyser la situation actuelle, de déceler les changements en cours, d'entrevoir les changements potentiels à venir et donc d'ouvrir des débats sur ces évolutions et ce qu'elles impliquent pour les décideurs publics.

Tout d'abord, j'examinerai les constats. Que dire aujourd'hui du temps partiel ?

Je le ferai à la lumière des évolutions de longue période. Le temps partiel s'est fortement accru sur longue période, comme on le voit sur le graphique projeté. La part du temps partiel a plus que doublé depuis quarante ans : de 8,3 % de l'emploi en 1975 il est passé à 17,9 % en 2011. Il représente désormais près d'un cinquième de l'emploi.

Dans les années 1960, la main-d'œuvre était très majoritairement masculine et plutôt ouvrière. C'était le règne de la grande entreprise industrielle, avec essentiellement des emplois en contrat à durée indéterminée et à temps plein. Aujourd'hui, l'emploi apparaît plus éclaté, qu'il s'agisse des statuts, des durées et des rythmes de travail. Au cours de ces cinquante dernières années, l'emploi s'est féminisé, tertiairisé et urbanisé.

Quelles sont les principales caractéristiques du temps partiel actuellement ?

1. Les emplois à temps partiel sont majoritairement occupés par des femmes. 82,5 % des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes. 31 % des femmes salariées sont à temps partiel (contre 6,6 % des hommes). Cela tient au fait que les femmes assument l'essentiel des tâches parentales et domestiques. De plus, elles travaillent majoritairement dans les secteurs tertiaires où le temps partiel est le plus développé.

2. Les emplois à temps partiel sont majoritairement occupés par les salariés de 25 à 49 ans, mais une tendance à l'accroissement du temps partiel apparaît chez les seniors.

3. Les salariés à temps partiel sont majoritairement employés à durée indéterminée. Plus des trois-quarts des salariés à temps partiel (78,7 %) ont un CDI. C'est donc une forme d'emploi stable, qui conduit au sous-emploi pour une partie des salariés.

4. Les emplois à temps partiel sont surtout occupés par des salariés peu qualifiés.

5. Les durées du travail sont majoritairement comprises entre 15 et 29 heures, mais la dispersion des horaires est importante et une tendance à l'accroissement des faibles quotités (inférieures à 15 heures) se manifeste. Est-ce un effet de la crise ? Probablement, car l'ajustement se fait en partie par le temps de travail dans les services. On constate également que le volume des heures complémentaires a baissé depuis le début de la crise.

6. Les salaires sont inférieurs, qu'ils soient mensuels bien sûr, mais aussi horaires. On observe une surreprésentation des temps partiels parmi le SMIC et les bas salaires. 25,8 % des salariés à temps partiel sont au SMIC. Ainsi, bien que les temps partiels ne représentent que le cinquième de l'emploi, ils constituent plus de 40 % des smicards (des smicards devrait-on dire pour être exact). Cela conduit à une pauvreté en emploi.

7. Les conditions de travail des salariés à temps partiel sont souvent dégradées. Dans certains secteurs, les horaires décalés et fragmentés conduisent à un grand décalage entre la durée effective du travail et l'amplitude de la journée de travail. S'y ajoute souvent une imprévisibilité des horaires d'une semaine à l'autre et une variabilité du volume horaire. Compte tenu des temps de déplacement entre les différents lieux de travail, certains temps partiels sont en pratique équivalents à des temps pleins. Les enquêtes sur la santé et l'absentéisme montrent que la santé est détériorée.

8. Le chômage en activité réduite s'est accru en longue période. Alors qu'il représentait un peu plus du cinquième du chômage en catégorie A (sans activité) en 1996, il atteint près de la moitié à la mi-2013. Alors que les hommes sont devenus majoritaires parmi les demandeurs d'emploi catégorie A depuis octobre 2008, les femmes demeurent majoritaires parmi les demandeurs d'emploi en activité réduite.

J'ai dégagé des caractéristiques générales, qui découlent de l'analyse des données disponibles. Mais il faut, d'emblée, souligner la grande hétérogénéité du temps partiel, qui nous a conduit à poser la question : y a-t-il un temps partiel ou des temps partiels ? J'y reviendrai. Auparavant, je terminerai l'analyse des principales caractéristiques du temps partiel par quelques mots sur les comparaisons européennes, pour situer la France dans son environnement, et sur les politiques publiques passées.

Le temps partiel dans les pays de l'Union européenne témoigne d'une grande diversité des situations, comme on le voit sur le graphique projeté. C'est le résultat d'évolutions historiques spécifiques, de consensus sociaux différents et de réglementations du marché du travail particulières. Un accent a été mis dans l'étude sur le temps partiel aux Pays-Bas et en Allemagne. Dans ces deux pays, le temps partiel s'est surtout développé pour les femmes, comme un mode

d'intégration au marché du travail, entre autres du fait de l'insuffisance des structures d'accueil pour la petite enfance. Les tendances récentes font cependant apparaître un développement de l'hyper-flexibilité sur le marché du travail (mini-jobs, voire contrats « zéro heure »).

Les politiques publiques ont, à certaines périodes, favorisé le temps partiel et, à d'autres, cherché à en limiter les effets. Au carrefour d'objectifs en termes d'emploi et/ou de mesures concernant les familles, elles ont parfois souffert d'incohérences.

Dans les années 1970, les politiques dites de « conciliation » ont inscrit le temps partiel dans la loi afin de donner un statut protecteur pour le temps partiel. Elles ont, à l'époque, suscité de nombreux débats.

Des politiques d'incitations au temps partiel ont été menées dans les années 1990, dans un objectif de réduction du chômage. Des mesures fiscales massives en direction des entreprises ont été adoptées, et l'on a vu sur le premier graphique la forte hausse du temps partiel au début des années 1990. Ces politiques sont redevenues neutres au début des années 2000.

L'articulation emploi-famille a fait l'objet de réformes du congé parental, en 1994 et en 2004 ; cette dernière réforme a favorisé le congé à temps partiel.

Enfin, le travail à temps partiel a été en partie réformé par la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013.

Quels sont les débats suscités par ces constats ? Tout d'abord, quels sont les débats sur les évolutions des temps partiels ?

Un ou des temps partiels ?

La réalité du temps partiel est multiple et nous a conduits à parler des temps partiels pour rendre compte de cette multiplicité. Le temps partiel est hétérogène, aussi bien dans les raisons évoquées par les salariés, que dans les formes d'organisation des entreprises selon les secteurs d'activité, et elles sont nombreuses. Entre une femme cadre qui prend son mercredi, une caissière qui est payée au SMIC et dont les horaires varient d'une semaine à l'autre, ou celle qui travaille à horaires atypiques et/ou discontinus, l'étudiant qui travaille à temps partiel à la fin de ses études, les différences sont importantes.

Les temps travaillés relèvent de logiques multiples. Mais on ne rend donc pas compte de l'hétérogénéité du temps partiel par la seule distinction choisi/contraint. Une femme peut demander un temps partiel à la naissance de son enfant si elle n'a pas trouvé de mode de garde ou si celui-ci est trop coûteux au regard de ses revenus. Il y a une contrainte de l'entreprise (une offre de travail à temps partiel) et une contrainte sociale. C'est l'organisation du travail, mais aussi l'organisation sociale qui sont en cause.

Et un(e) salarié(e) qui recherche un emploi à temps partiel pour compléter un autre temps partiel n'est assurément pas en temps partiel choisi ! Or la multi-activité se développe et concerne aujourd'hui 16,5 % des salariés.

La complexité du sujet tient au fait que les distinctions habituelles ne résistent pas à la combinaison de l'évolution des systèmes productifs et des conséquences de l'insertion des femmes sur le marché du travail.

Faut-il pour autant considérer qu'il n'y a que des cas spécifiques ? Que les contraintes de la clientèle et des donneurs d'ordre créent, dans les services en particulier, des différences telles que l'idée même de décrire une organisation productive et son devenir n'a plus de sens ?

Oui, l'organisation de l'activité et des temps de travail diffère, certes, selon les secteurs. Mais l'évolution de la demande de biens et services a bien un effet sur l'éclatement de l'offre et l'emploi à temps partiel s'étend. Temps incomplet, non complet, réduit, partagé, etc. sont des termes qui visent à décrire une réalité multiple, mais dont on perçoit que, mis en commun, ils modèlent différemment le marché du travail.

Temps partiel et précarité

Le temps partiel est une composante de la précarité. La précarité est en effet définie par un double aspect : l'instabilité de l'emploi d'une part, la stabilité dans le sous-emploi d'autre part.

Le temps partiel est souvent durable, on l'a vu (la majorité des contrats à temps partiel sont des contrats en CDI) et, lorsqu'il est associé à de faibles qualifications et/ou un faible nombre d'heures, il conduit à une situation que l'on peut qualifier de précaire.

La précarité est liée à l'imprévisibilité des horaires de travail dans certaines professions et, plus généralement, à une précarisation des conditions de vie, quand les faibles revenus rendent dépendants de l'aide sociale, de la famille ou des organismes humanitaires.

La précarité n'est alors pas due à l'instabilité et à la durée limitée du contrat mais au sous-emploi. L'insécurité, notamment financière, conduit à ce qu'un événement familial (une rupture conjugale par exemple) provoque un basculement vers la pauvreté. La pauvreté en emploi se développe en France comme en Europe.

Le temps partiel est-il un mode d'intégration au marché du travail ?

Ce n'est que partiellement le cas (étudiants, jeunes...). Le temps partiel est devenu une forme d'emploi en tant que tel. Cela conduit à s'interroger sur le type de relation au marché du travail qui en découle pour le salarié. Les formes traditionnelles de la socialisation par le travail sont-elle en train d'évoluer ? Ce changement de normes est-il la forme de l'emploi à venir ? Conduit-il à opposer l'emploi « traditionnel » à temps plein et l'emploi à temps partiel ?

On est là au cœur du débat sur la flexibilité, non seulement de la durée du contrat (CDI ou CDD) mais de la durée du travail (hebdomadaire ou annuelle). L'insécurité liée à l'absence de maîtrise du temps induit, dans le court terme, des difficultés organisationnelles. Plus généralement, elle n'est pas de même nature que celle liée à la discontinuité de l'emploi : la continuité de l'instabilité horaire pose, dans une optique de long terme, cette question de la socialisation. La relation au marché du travail a subi des modifications. Le temps partiel est une composante importante de ce changement.

Quelles sont les perspectives d'évolution, entre l'hyper flexibilité et l'encadrement des temps partiels ? Il y a, à coup sûr, actuellement en Europe et en France, des forces opposées qui s'exercent entre, d'une part, le développement d'emplois peu codifiés et peu protégés (les « petits boulots »), d'autre part, ce qui découle de législations ou de certains accords de branche tendant à encadrer le temps partiel et à améliorer la qualité des emplois. L'une et l'autre de ces deux forces se manifestent simultanément.

Temps partiels et temps pleins ont-ils des logiques de développement autonomes ?

On peut le penser au vu de certaines évolutions, en particulier la coexistence des temps partiels, d'une part, du « surtravail », d'autre part. Le surtravail n'était pas l'objet de cette étude. Mais force est de constater que certaines catégories y sont de plus en plus confrontées, tandis que d'autres sont durablement à temps partiel. Ces deux réalités se développent simultanément.

Organisation déficiente du travail ? Secteurs d'activité spécifiques ? Métiers différents ? Impact des nouvelles technologies de la communication ? On peut accumuler les causes. Mais il n'y a pas de doute que le surtravail conduit certains (les parents en particulier) à opter pour un temps partiel.

Une autre dimension tient aux réglementations de ces deux types d'emploi. On a longtemps opposé le temps plein comme une norme de l'emploi stable, au temps partiel instable. Peut-on penser que les normes se sont rapprochées ? De plus en plus de formes de flexibilité ont été introduites pour les emplois à plein temps (aménagement et annualisation du temps de travail, etc.), tandis que certains temps partiels sont davantage encadrés.

La perte - ou la relativisation - des avantages de flexibilité associés au temps partiel pourraient, si elles étaient avérées, conduire à un moindre recours au temps partiel et à un regain du temps plein. Ce n'est pas à l'heure actuelle une réalité, au vu des évolutions économiques. Mais cette question demeure ouverte pour l'avenir.

Temps partiels et autonomie financière des femmes

La question du temps partiel est au cœur des inégalités entre les femmes et les hommes. L'emploi des femmes est le produit de plusieurs tendances cumulées dans le temps - parfois continues mais parfois contradictoires - et, au final, imbriquées. La volonté d'indépendance financière, d'indépendance tout court, a conduit les femmes, à partir des années 1960, à s'insérer dans les études et dans l'emploi salarié, bien plus massivement qu'elles ne l'avaient fait auparavant. La croissance économique des Trente Glorieuses a facilité cette insertion (besoins importants de main-d'œuvre), en même temps qu'elle en a résulté. De force d'appoint, les femmes sont devenues partie prenante de la population active.

Mais le ralentissement de la croissance et la montée du chômage ont distendu les liens à l'emploi par l'extension de diverses formes de sous-emploi. Les taux d'activité et d'emploi se sont accrus en cinquante ans, si bien que la norme n'est plus celle de la femme au foyer. Mais dans la dernière période, le temps partiel est venu relativiser la hausse de l'insertion dans l'emploi. Mesurée

en équivalent-temps-plein, la hausse de l'activité est beaucoup plus faible. Et lorsque se cumulent pour certaines femmes CDD, temps partiel et profession non qualifiée, l'autonomie financière est mise à mal, et le salaire redevient d'appoint et non d'autonomie. D'autant que les femmes demeurent concentrées dans les bas revenus, on l'a vu.

La question de l'indépendance et de l'autonomie reste donc posée. Le modèle du ménage à un seul apporteur de revenu a évolué vers un modèle à double apporteur de revenu. Mais les revenus sont déséquilibrés. Et si les femmes ont investi la sphère du travail, les hommes n'ont pas investi la sphère domestique. Ceci crée de nouvelles formes d'inégalités.

Les temps partiels et leurs conséquences

Les temps partiels peuvent être examinés au travers de leurs conséquences. Quelle que soit la motivation du temps partiel, il est porteur de moindres revenus, d'une dépendance financière vis-à-vis de l'entourage, de retraites futures amputées, et parfois d'une dépendance temporelle (horaires morcelés et/ou atypiques). La dépendance vis-à-vis de l'entourage est avant tout financière.

Lorsque le choix est fait, dans un couple, que l'un des deux parents, le plus souvent la femme, passe du temps plein au temps partiel lorsque les enfants sont jeunes, les ressources du couple demeurent mises en commun, et le passage à temps partiel est le résultat d'un arbitrage entre la perte de ressources et l'organisation familiale. Mais la solidarité financière disparaît souvent en cas de séparation. Cela pèse sur les revenus courants et pose des problèmes parfois insurmontables lorsque les charges familiales d'éducation des enfants sont assumées par la femme seule. Ainsi, une décision prise à deux pèse ensuite sur un seul, en général une seule.

Lorsque le temps partiel est contraint par le marché du travail, en particulier dans les professions peu qualifiées, l'insuffisance des revenus conduit d'emblée à une dépendance financière, vis-à-vis du conjoint, des parents ou des pouvoirs publics.

Il faut noter ici le fort potentiel de développement des emplois de services à la personne, du fait de la montée de la dépendance, qui sont des emplois à une écrasante majorité occupés par des femmes.

Mais si certaines conséquences du temps partiel sont identiques, quels que soient les fondements du temps partiel (« choix » d'organisation domestique ou nature de l'offre d'emploi), on ne peut considérer que le temps partiel est unique. Tous les salariés à temps partiel ne sont pas en sous-emploi ni en précarité, même si l'évolution du marché du travail tend à développer cette dernière composante. C'est sur ces conséquences que vont se concentrer une bonne partie des débats de politique publique.

Quels sont les termes des débats sur les politiques publiques ?

Les pratiques des entreprises demeurent très diversifiées, entre un encadrement dont l'objectif est d'améliorer la qualité des emplois (amplitudes horaires, nombre et durée des coupures, délai de prévenance, etc.), mais aussi

une externalisation et une sous-traitance croissantes, qui conduisent à un assouplissement des règles. Cette externalisation n'est plus limitée à celle de l'industrie vers les services, mais s'étend aussi au sein même des services.

J'ai déjà insisté sur le fait que les politiques publiques passées ont suivi plusieurs objectifs, parfois contradictoires, entre politiques de l'emploi et politiques familiales. Face au développement de la précarité et à l'extension de la pauvreté en emploi, l'encadrement du temps partiel apparaît désormais comme une priorité de politique publique. Mais celle-ci est soumise à un choix entre deux options : compenser les conséquences du temps partiel et/ou limiter le développement des emplois à temps partiel.

La première option consiste à compenser les conséquences négatives du temps partiel, en améliorant la qualité des emplois d'une part, en facilitant l'accès aux droits sociaux d'autre part. Par exemple, l'accès à la santé, à la formation, au logement, les droits à la retraite, etc.

La seconde option consiste à limiter le développement des emplois à temps partiel. L'objectif poursuivi serait alors de combattre ce qui est à l'origine du développement de la précarité et de la pauvreté en emploi.

Faut-il traiter les conséquences ou réduire les causes qui conduisent à ces résultats ? On est là au cœur du débat sur les politiques publiques. Ce débat sur les causes et/ou les conséquences soulève celui des rôles respectifs des entreprises et de la puissance publique. Face au développement de la pauvreté, on peut, soit contrecarrer ce qui dans l'évolution du marché du travail y conduit, soit faire jouer à la protection sociale son rôle de compensation. Cela reporte sur la puissance publique le coût social des emplois de faible qualité. Ce n'est pas un débat nouveau, mais qui reste primordial.

La cohérence des différents volets des politiques publiques est aussi une nécessité.

Enfin, analyser le temps partiel soulève la question de **l'organisation des temps sociaux**. Toute réflexion de long terme doit interroger les évolutions possibles des temps. Elle ne peut en faire l'économie. Plusieurs aspects sont concernés : tout d'abord, la répartition des temps professionnel et privé. Cette étude a abordé la question de l'articulation entre temps professionnel et temps familial, en analysant comment le temps partiel peut dans certains cas la faciliter, dans d'autres la rendre beaucoup plus difficile. Les dysfonctionnements de cette articulation sont un problème contemporain dû à l'éclatement des temps de travail.

La division sexuée des temps sociaux est une réalité fondamentale de nos sociétés. Les nouvelles formes d'inégalités entre les femmes et les hommes sont apparues du fait même de l'organisation nouvelle des temps : la concomitance d'une insertion croissante des femmes dans l'emploi et d'une faible modification de la répartition des tâches dans la sphère privée a créé ces inégalités supplémentaires.

La notion même de temps privé ne doit cependant pas être réduite à celle du temps parental. C'est toute la dimension civile qui doit être prise en compte : temps de loisirs, temps associatif, etc.

Par ailleurs, les relations consommateurs-producteurs suscitent de nouveaux équilibres. Ces nouvelles réalités (par exemple celle de l'extension des horaires d'ouverture) viennent-elles d'un effet d'offre ou de demande ? Elles ont, en tout cas, un effet sur l'organisation et les temps de travail. La redistribution et l'agencement de ces temps, fruits des évolutions productives et/ou des réglementations, sont une question primordiale pour l'avenir. La discordance des temps individuel et collectif est un point central de l'organisation des temps sociaux. Il est temps de projeter différemment les principes organisateurs de la temporalité.

Vous le voyez, les pistes de réflexion ouvertes sont nombreuses sur l'évolution du marché du travail, passée et future, sur les inégalités entre les sexes, sur la répartition des temps sociaux.

Je remercie toute l'équipe de la section du travail et de l'emploi pour m'avoir assistée dans ce cheminement.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

M. le Président. Merci Madame la rapporteure et, en effet, merci à l'équipe administrative, M. Xavier Guillard et Mme Nathalie Ravion ; merci à nouveau à la présidente de la section des affaires sociales.

Madame David, merci encore de votre présence ; il serait intéressant d'avoir une audition commune sur ce sujet. Nous sommes très sensibles à la collaboration que nous pourrions avoir avec votre commission pour enrichir certains débats parlementaires.

Madame la présidente, merci, Madame la rapporteure, merci.

**L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT
ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE TOUT AU LONG DE LA VIE,
POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

M. le Président. Nous renouvelons nos remerciements à M. Martin, ministre de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie, pour sa présence parmi nous.

Monsieur le ministre, compte tenu des contraintes de votre emploi du temps, vous avez souhaité intervenir après la présentation, par nos deux rapporteurs, du projet d'avis.

M. Philippe Martin est accompagné de M. Tristan Klein, conseiller chargé des questions nationales et locales relatives à l'économie, l'emploi et la formation professionnelle, de M. Romain Beaucher, conseiller spécial auprès du ministre et de M. Édouard Leroy, qui est conseiller technique auprès de M. Vincent Peillon, ministre de l'Éducation nationale.

Lors de la réunion du Bureau de ce matin, j'ai évoqué les innovations qu'avait portées la section de l'environnement à l'occasion des travaux sur l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Je laisserai le soin à la présidente de la section, Mme Anne-Marie Ducroux, d'en tirer les bilans, notamment concernant la plate-forme de recensement des initiatives.

Je vous rappelle que, toujours à l'initiative de la section et des rapporteurs, est présentée, devant l'hémicycle, une exposition sur l'éducation à l'environnement.

Je cède la parole aux deux rapporteurs, MM. Antoine Dulin et Allain Bougrain Dubourg, pour nous présenter, au nom de la section de l'environnement, le projet d'avis sur *L'éducation à l'environnement et le développement durable tout au long de la vie, pour la transition écologique*.

La parole est aux rapporteurs.

PRÉSENTATION DU PROJET D'AVIS

M. Dulin, rapporteur. Monsieur le ministre, Monsieur le président, Messieurs les représentants des ministres et administrations, Mesdames, Messieurs, Chers amis.

Avant de commencer la présentation du projet d'avis, j'aimerais prononcer quelques mots pour remercier très chaleureusement les membres de la section qui ont participé activement à ces travaux, dans un délai de trois mois, ce qui nous a permis de rencontrer une vingtaine d'acteurs.

Merci également à l'administration de la section, à Serge, Didier et Julie, à la présidente, Mme Anne-Marie Ducroux, pour ses conseils et sa disponibilité sans faille, ainsi qu'à Mmes Julie Cunat et Julie-Emmanuelle Bourgoin pour leur patience et leur dévouement.

Merci à tous ceux qui sont dans la salle ou qui nous regardent par Internet, qui nous ont accompagnés de près ou de loin dans ces travaux ; merci aux deux cent quinze porteurs d'initiatives qui ont, depuis octobre, montré la richesse et la diversité de l'Éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD), à travers la plate-forme Internet mise en place par notre Conseil.

Réchauffement climatique, érosion de la biodiversité, élévation du niveau des océans... Nous connaissons déjà bien l'ampleur des pressions qui pèsent sur notre écosystème et des crises économiques et sociales que connaît notre modèle de développement.

Nous souhaitons cet après-midi parler des solutions, car c'est bien ainsi que nous envisageons l'éducation à l'environnement et au développement durable. Elle est une solution, mais également une condition de la transition écologique.

Des changements indispensables doivent s'opérer dans nos manières de produire, de consommer ou de vivre pour pouvoir grandir en humanité pour les neuf milliards de terriens à l'horizon 2050 qui vivront sur un espace physique limité (*cf. diaporama publié en annexe au présent compte rendu*).

Ces changements doivent être accompagnés et compris de tous. C'est l'ambition et la finalité de l'éducation à l'environnement et au développement durable. Nous avons pris le terme éducation au sens large, notamment en incluant la question de l'information et de la sensibilisation, qui vise à rendre sensible et à faire réagir, et la question de la formation et de l'éducation, qui se donne comme objectif d'accompagner la construction et la production des personnes.

L'EEDD, l'éducation à l'environnement et au développement durable, est une éducation à la complexité, à la solidarité et à la citoyenneté.

Fondée sur une participation active, l'expérimentation et l'interdisciplinarité, elle permet à chacun d'être acteur dans son territoire. Elle s'appuie sur des connaissances scientifiques et techniques.

C'est, enfin, une éducation à la responsabilité, devant permettre à chacun de faire des choix pour inventer un nouveau mode de relations entre les hommes, entre l'homme et la nature et de dépasser notre vision anthropocentrée de la planète.

L'EEDD n'est pas une nouveauté. Elle n'existerait pas sans un mouvement profond et ancien qui est arrivé à construire l'éducation, d'abord hors du champ de l'école : les promoteurs d'une éducation dans la nature, par la nature et pour la nature, les associations d'éducation populaire, les associations naturalistes, de protection, de conservation, les mouvements de scoutisme.

Puis, de la nature, le champ s'est élargi plus globalement aux enjeux environnementaux : la question des déchets et du climat.

Le sommet de Rio en 1992 a, par la suite, été à l'origine de nouvelles évolutions. Aux enjeux environnementaux ont été articulés ceux de justice sociale et d'efficacité économique.

Les différents acteurs se sont rassemblés depuis à travers différents espaces de coordination. Ils se rassemblent régulièrement à l'occasion d'assises territoriales et nationales, les dernières, à l'origine de cette saisine gouvernementale, ayant eu lieu à Lyon en mars dernier.

Notre projet d'avis s'inscrit dans une double actualité institutionnelle : l'intégration de l'EEDD dans le code de l'éducation et la Conférence environnementale dont il est ressorti une feuille de route détaillant dix chantiers prioritaires, feuille de route critiquée par un certain nombre d'acteurs, notamment, car les actions ne sont tournées que vers la formation initiale.

Pour un réel déploiement de l'EEDD, il nous faut, en effet, collectivement lever quelques freins, dont le premier est de considérer que l'éducation ne relève que du monde de l'enfance et de l'école, comme s'il était trop tard pour faire quelque chose pour les adultes. Nous avons pris le parti inverse. Nous croyons à l'éducation et à la formation pour tous tout au long de la vie.

Le deuxième frein est le suivant : sortir des logiques prescriptives, uniquement tournées autour des comportements, comme fermer le robinet pendant que je me lave les dents. L'éducation aux bons gestes n'est pas inutile, mais il faut toujours la rattacher à la notion de sens, d'émerveillement, amener chacun à se poser la question : «*Pourquoi fais-je cela ?*».

Le troisième frein est le suivant : dépasser notre manière de penser le monde à travers une démarche seulement analytique, alors que nous devons aujourd'hui prendre en compte des intérêts contradictoires dans un monde caractérisé par l'interdépendance des enjeux. Notre Conseil est bien placé pour le savoir.

Nous avons conçu cet avis comme une véritable boîte à outils, estimant qu'un véritable *continuum* éducatif était nécessaire pour tous, tout au long de la vie. Cela passe par une action volontariste de l'État et des collectivités locales.

Merci à M. le ministre et aux représentants de l'État pour leur présence, signe de ce travail transversal nécessaire entre les administrations.

Cela passe également par un développement plus concerté et valorisé de projets multi-acteurs, car c'est un enjeu éducatif où tous les acteurs de la société civile - le monde éducatif, mais également l'entreprise, les organisations syndicales, les collectivités et les associations - sont appelés à agir.

M. Bougrain Dubourg, rapporteur. En matière d'éducation à l'environnement et au développement durable, les potentialités de sensibilisation initiale nous apparaissent considérables.

Bien que la saisine du Premier ministre ne porte pas sur la formation initiale, le CESE a cependant considéré qu'il était pertinent de l'aborder, en s'appuyant notamment sur le travail du Recteur Moret, de l'académie de Poitiers, puisque la formation initiale détermine l'entrée dans la vie active.

Nous avons donc distingué et associé l'éducation formelle et non formelle, en constatant que cette dernière est largement alimentée par les initiatives bénévoles. Elle bénéficie également du soutien et de l'attention de l'administration et peut s'épanouir, par ailleurs, dans le cadre du service civique.

Un élan ambitieux de valorisation de l'éducation à l'environnement et au développement durable doit accompagner la situation actuelle. C'est pourquoi le CESE préconise que sur les projets et démarches portant l'EEDD, des établissements d'enseignement soient systématisés, en sachant qu'il ne s'agit pas de créer une matière supplémentaire, mais qu'il convient d'établir, le mot est très dur à dire, une transdisciplinarité.

Le CPS - Conseil supérieur des programmes - veille à ce que l'EEDD soit traitée transversalement, afin qu'elle irrigue l'ensemble des disciplines, de la maternelle au lycée, que les modalités d'une évaluation des connaissances des élèves sur les enjeux du développement durable soient étudiées par niveau et par cycle.

Cette réflexion pourrait conduire à proposer, dans le cadre de l'évolution des examens - brevet et baccalauréat - une épreuve spécifique qui permettrait à chaque élève de mobiliser des connaissances acquises dans d'autres matières et de développer ainsi son esprit critique.

Que les sorties nature et classes de découverte soient systématisées avant que chaque élève fasse l'expérience du contact avec la nature sans que les financements ne constituent une barrière de plus ; la réglementation des sorties et des conditions dans lesquelles enseignants et animateurs peuvent voir leurs responsabilités engagées devrait être réévaluée.

À propos des intervenants extérieurs en milieu scolaire, le CESE souhaite qu'il s'engage à respecter des principes pédagogiques et déontologiques en adhérant à une charte nationale qui pourrait être issue de la concertation ; le temps périscolaire pourrait être également mobilisé au profit de l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Concernant l'enseignement supérieur, le CESE considère qu'il doit intégrer l'éducation à l'environnement et le développement durable au cœur de tous les cursus et matières en lien avec les secteurs professionnels en mettant l'accent sur les formations d'ingénieurs, de management ou de la haute fonction publique comme l'ENA, l'INET, les IRA.

L'éducation à l'environnement et au développement durable doit également s'inscrire dans la formation initiale et continue des enseignants et personnels d'encadrement de l'Éducation nationale.

Enfin, un effort spécifique devrait être consenti en Outre-mer dont les richesses en la matière - je pense à la biodiversité et aux potentialités, par exemple, des énergies renouvelables - peuvent permettre de valoriser les territoires.

M. Dulin. Comme nous l'avons dit, l'EEDD ne s'arrête pas à la formation initiale, le monde du travail au regard du temps que nous y passons et de l'importance qu'il représente dans une vie humaine, doit être pleinement investi. Elle doit permettre de nourrir et d'accompagner les mutations que va inévitablement connaître notre appareil productif.

Dans cette logique, nous avons proposé que l'EEDD soit articulée avec d'autres démarches de responsabilité sociétale des entreprises ou des organisations. Cette articulation pourrait passer par l'intégration d'un relais EEDD dans les rapports de développement durable que réalisent les entreprises, en impliquant notamment les actions de formation et de sensibilisation à la protection de l'environnement qu'elles ont menées.

Le système des formations continues doit permettre l'acquisition d'une culture générale permettant de mieux comprendre son environnement, d'en actualiser les enjeux et de partager un langage commun. Ainsi, nous souhaitons que l'EEDD soit articulée autant que possible avec la réflexion sur l'évolution des métiers. Cela passe notamment par le renforcement des Observatoires prospectifs des métiers et des qualifications en veillant à l'intégration de la dimension environnementale et prospective dans leurs travaux.

Nous avons, par ailleurs, constaté que dans de nombreuses branches, les formations intégraient la dimension environnementale et le développement durable, mais que la vision d'ensemble portée par l'EEDD faisait encore défaut. Aussi les OPCA doivent-ils encore davantage sensibiliser les entreprises et les formateurs à cette thématique. Au-delà des salariés, ces formations devront également s'adresser aux dirigeants ainsi qu'aux représentants de l'État au niveau national et territorial et, bien sûr, aux élus.

Enfin, l'entreprise se prête dans toutes les dimensions à l'EEDD, qu'il s'agisse des modes de fonctionnement internes, de sa gestion des déchets, de sa consommation d'énergie ou encore de la gestion des espaces extérieurs. Aussi convient-il de former prioritairement à l'environnement et au développement durable les salariés en charge de l'organisation des lieux de travail, la direction des achats, de l'information, des ressources humaines et de la communication.

Tous ces changements ne pourront se faire sans associer l'ensemble des acteurs de l'entreprise, notamment la commission éducation formation des comités d'entreprise, les CHSCT et les réseaux professionnels.

M. Bougrain Dubourg. Nous assistons à un paradoxe : jamais notre société n'a tant porté attention aux questions d'environnement et de développement durable, et dans le même temps, elle ne dispose pas suffisamment d'informations ou pratiques lui permettant d'être éclairée et de s'engager vers une transition écologique. Ces outils constituent pourtant la clé du changement.

Ce constat déjà révélé lors du Grenelle de l'environnement, doit désormais susciter une réaction concrète et donner les moyens aux citoyens et aux consommateurs de jouer leur rôle d'acteurs avertis tout au long de la vie.

Parmi les remarques et recommandations faites dans notre projet d'avis, nous souhaitons tout particulièrement que la responsabilisation et le choix du consommateur soient développés au travers d'informations claires et fiables relatives à la traçabilité sociale et environnementale des produits.

Ainsi, l'affichage environnemental doit être multicritère. Lorsque les sources d'informations sont contradictoires, ou objets de controverses, il convient qu'une communication institutionnelle interministérielle forte en matière d'EEDD soit élaborée à partir de constats partagés à l'exemple de campagnes portant sur le tabagisme ou encore sur la prévention routière.

Concernant les médias qui représentent évidemment l'un des leviers essentiels, notre section a apprécié les efforts entrepris, notamment par le service public, mais elle constate que l'information sur ce thème ne s'inscrit pas trop souvent dans les communications récurrentes de la presse écrite, parlée ou télévisée. C'est pourquoi elle souhaite, entre autres, que des partenariats entre acteurs privés et médias audiovisuels publics permettent de populariser davantage la démarche de l'éducation à l'environnement et au développement durable grâce à des émissions dédiées. Le CSA pourrait jouer un rôle à ce propos.

Par ailleurs, il conviendra de développer le potentiel des acteurs publics dans l'information et la sensibilisation. Ils disposent d'études et de structures et d'établissements remarquables comme l'Institut national de la consommation ainsi que d'outils liés à la consommation et à l'éducation. Ils peuvent par conséquent véhiculer le message plus efficacement, notamment sur le thème de la santé et de l'environnement.

Les initiatives individuelles citoyennes sont également remarquables dans notre pays. Elles doivent être valorisées et favorisées. Outre le rôle des parents, le CESE note le formidable potentiel des seniors qui peuvent mettre leur expérience au service de l'EEDD et parmi les événements qui marquent cet engagement citoyen, tels que la fête de la nature ou la semaine du développement durable, le CESE souhaite comme il l'avait déjà demandé, Monsieur le ministre, dans son deuxième avis sur la biodiversité, que les journées européennes du patrimoine aillent au-delà de la simple approche culturelle pour intégrer la nature.

Enfin, notre section propose qu'un répertoire des initiatives articulant l'EEDD et la participation citoyenne soit constitué, afin d'inciter par sa valeur d'exemple, le plus grand nombre à l'engagement.

M. Dulin. Ces différentes recommandations ne pourront se faire qu'avec la mobilisation de l'ensemble des acteurs publics, privés et associatifs, pour faire de l'EEDD un projet collectif porteur de sens et de changement tant au niveau des territoires qu'au niveau national.

Ainsi, un volet EEDD doit être inséré dans le volet éducation, dans tous les schémas et les plans des politiques publiques, notamment éducatives, de développement durable ou d'aménagement du territoire. En effet, nous ne comptons pas le nombre de politiques publiques qui ont échoué faute d'informations et d'éducation, notamment récemment.

Tous les acteurs rencontrés nous ont aussi fait part du manque de connaissance et de reconnaissance des actions de l'EEDD et d'une absence totale d'état des lieux territorial et national sur les différentes initiatives menées. Or, nous avons vu - avec la plate-forme mise en ligne sur Internet à l'occasion de cette saisine - combien elles étaient nombreuses et variées. Plus de 215 initiatives ont été remontées. Cette plate-forme restera en place jusqu'en décembre 2013.

Nous recommandons donc qu'une cartographie et une évaluation quantitative et qualitative des actions soient réalisées prochainement pour permettre une mutualisation plus efficace.

Elle pourra s'appuyer sur le travail initié par notre Conseil et nous serons heureux de confier au ministère de l'Écologie l'ensemble des actions recueillies au cours de notre avis.

Ce travail de reconnaissance de l'EEDD doit aussi s'appuyer sur le développement de la recherche, notamment en développant la recherche en éco-sociologie et en éco-psychologie.

Enfin, il est important de favoriser une collaboration multi-acteurs intervenant dans le champ de l'EEDD. Ainsi, notre assemblée recommande le développement d'espaces de concertation, territoriaux et nationaux, lieux informels d'échanges et d'innovations.

Au niveau national, le nouveau Conseil national de la transition écologique pourrait utilement créer en son sein une commission dédiée à l'EEDD pour mobiliser l'ensemble des acteurs représentés.

La question des moyens de l'EEDD a aussi été débattue dans notre section, du fait de la diminution du nombre et du montant des subventions publiques. À titre d'exemple, le budget de l'ADEME consacré à l'éducation à l'environnement et au développement durable a baissé de 70 % entre 2009 et 2013 et les subventions attribuées aux associations par le ministère de l'Écologie et les services déconcentrés ont baissé de moitié en dix ans.

Nous savons que la question des moyens est un sujet délicat, mais nous avons repris la phrase d'Abraham Lincoln qui proposait à ceux qui trouvent que l'éducation coûtait cher d'essayer l'ignorance. Nous recommandons, en effet, que les actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et au développement durable fassent l'objet de financements pluriannuels nécessairement inscrits dans des conventions d'objectif.

Nous encourageons la mise en œuvre de dispositifs multi-acteurs associant partenaires publics et privés et estimons, par ailleurs, que la création d'un fonds régional en faveur de l'EEDD devrait être envisagée. Facteur d'innovation, de cohérence et d'accompagnement, ce fonds serait abondé par l'État dans le cadre des plans État/région, les collectivités du territoire régional et permettrait de mobiliser des fonds européens.

Enfin, il ne pourrait y avoir un réel impact de nos actions d'éducation à l'environnement et au développement durable sans une implication cohérente des acteurs mobilisés dans l'action et la transition. Les discours sans les actes n'ont jamais porté leurs fruits.

Ainsi, nous encourageons les différentes démarches mises en place, comme les agendas 21 par les collectivités territoriales, les démarches de développement durable pour les établissements scolaires et supérieurs. Cependant, nous attirons, Monsieur le ministre, votre attention sur le risque d'abandon du dispositif *État exemplaire* issu du Grenelle de l'environnement quand il s'agit de réviser à la hausse ces objectifs en alignant au minimum les obligations du secteur public sur celles fixées aux entreprises privées.

Les administrations, collectivités, mais aussi acteurs privés et associatifs doivent, en effet, se montrer exemplaires en se pliant à un certain nombre d'obligations de gestion durable dans leur fonctionnement interne. C'est pourquoi nous avons encouragé notre assemblée à se lancer dans cette démarche.

M. Bougrain Dubourg. En conclusion, il apparaît clairement que l'éducation à l'environnement et au développement durable constitue un levier essentiel à l'indispensable transition écologique qui se dessine en ce début du XXI^e siècle. Nous avons aussi constaté qu'elle souffrait de sa complexité. La notion d'EEDD s'inscrit, en effet, dans des secteurs aussi divers que la scolarité, l'entreprise, les médias, les collectivités territoriales, l'administration, l'agriculture ou encore les associations en tout genre.

Il convient donc d'établir une cohérence, une plus grande lisibilité et une transversalité chaque fois que possible. L'EEDD ne doit pas être perçue comme une contrainte, mais comme une remarquable potentialité souvent ludique, capable de faire du citoyen un éco-citoyen. Elle participe au mieux-être, au mieux vivre et à la solidarité. Elle contribue à réduire les inégalités d'appréciation et surtout, concernant la biodiversité, elle est source d'émotions multiples. Pourtant, combien sommes-nous dans cette assemblée, à être capables d'identifier dix arbres, dix plantes ou dix oiseaux ? Combien savent lire le livre de la nature ? Ceux qui ont cette capacité disposent d'une richesse toute particulière qui reste à la portée de tous les esprits.

Alors que la situation économique, sociale et environnementale de notre pays connaît aujourd'hui le malaise que l'on sait, nous avons la conviction que l'éducation à l'environnement et au développement durable peut contribuer à retrouver un sens commun.

Pour ce faire et après un long cheminement marqué par des investissements de nombreuses personnes engagées, l'EEDD doit désormais devenir une véritable politique nationale dotée de moyens à la hauteur des enjeux. Forts de milliers d'initiatives partout sur le territoire et riches de décennies d'expérimentation, il nous faut désormais doter la France - pourquoi pas l'Union européenne ? - d'une réelle stratégie d'éducation, moteur de la vie, moteur de la transition écologique et cela, tout au long de la vie.

À ce titre, le CESE, lieu d'échanges et de dialogues qui porte une réflexion sur le long terme, peut jouer, dans cette perspective, un rôle essentiel.

Pour conclure, rappelez-vous le renard de Saint-Exupéry qui s'adresse au petit Prince et lui dit : «*Tu es responsable de ce que tu as apprivoisé*». Nous avons commencé par apprivoiser la planète et ensuite nous l'avons dominée. Notre responsabilité demeure non seulement entière, mais déterminante aujourd'hui pour notre survie.

Je m'adresse au Premier ministre, qui nous regarde sûrement sur Internet, pour lui dire que voilà en résumé notre travail réalisé depuis le Palais d'Iéna à la suite de la saisine qu'il nous avait commandée. Nous avons bien travaillé, à vous Matignon !

(Applaudissements)

M. le Président. Merci Messieurs les rapporteurs. Je salue la présence de M. Edouard Leroy, conseiller technique auprès de M. Vincent Peillon, ministre de l'Éducation nationale, chargé du développement durable.

J'invite M. Philippe Martin, ministre de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie à venir à la tribune pour répondre aux rapporteurs.

Monsieur le ministre, nous avons répondu à la sollicitation de nos deux rapporteurs. Le CESE, qui se veut exemplaire, s'engage dans une politique de développement durable. Ainsi, nous avons nommé un chef de projet, Gilles Beslay, chef du service de la logistique et un comité de développement durable réunissant les conseillers et les agents du CESE sera constitué d'ici quelques semaines ; les groupes sont d'ores et déjà consultés, le CHSCT a émis un avis favorable et va désigner ses représentants.

L'objectif est d'aboutir à un premier plan d'action assorti d'indicateurs de suivi. Nos pratiques en termes de déplacement, de tri des déchets, de commandes publiques... pourront être interrogées et la performance énergétique du bâtiment sera auditée.

Vous serez tenu informé de l'avancée de ce chantier et toutes les idées et initiatives seront les bienvenues. Il est essentiel à nos yeux que, sur ce point comme sur notre gestion budgétaire ou l'accessibilité handicap, nous soyons exemplaires et nous réfléchissons aux chantiers à mettre en œuvre pour corriger nos insuffisances. Voilà comment nous associons nos paroles et nos actes.

Monsieur le ministre, je vous laisse la parole.

ALLOCUTION DE MONSIEUR MARTIN, MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE ¹

M. Martin. Monsieur l'éco-président du CESE, Cher Jean-Paul Delevoye, Messieurs les éco-rapporteurs, Mesdames et Messieurs les éco-conseillers, je vous remercie très chaleureusement pour votre invitation qui me permet de partager la présentation du projet d'avis du CESE sur l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Je réponds à Allain Bougrain Dubourg que le Premier ministre, à cette heure-là, normalement, est devant un autre hémicycle, beaucoup plus turbulent et probablement en train de répondre à quelques questions qui lui sont posées. D'ailleurs, j'ai pour habitude d'être moi-même présent à cet hémicycle, mais je tenais à être présent ici au nom du gouvernement pour au moins deux raisons.

Bien sûr, parce que ce projet d'avis est le fruit d'une saisine gouvernementale, mais aussi, et peut-être d'abord, parce que je considère l'éducation à l'environnement et au développement durable comme un enjeu essentiel pour accomplir la mission que m'ont confiée le Président de la République et le Premier ministre, qui n'est rien d'autre que d'engager notre pays dans la transition écologique.

Permettez-moi de profiter de l'occasion pour saluer certains rapports et avis récents du Conseil économique, social et environnemental également très utiles pour mon ministère, qu'ils aient concerné la transition énergétique, le financement de la transition écologique, la responsabilité sociétale aussi des entreprises ou bien la biodiversité.

Ces rapports sont précieux sur le fond, bien sûr, mais aussi au regard de leur méthode d'élaboration, à la fois collective et concertée.

Un mot, si vous me le permettez, sur ce dialogue environnemental.

Dans le droit fil du discours du Président de la République, j'aspire moi aussi à un dialogue environnemental qui devienne l'égal du dialogue social.

La première Conférence environnementale, dans ces lieux, a d'ailleurs souhaité en rénover les outils. À la fin de l'année 2012, le législateur a créé le Conseil national de la transition écologique, le CNTE, qui doit devenir le lieu privilégié de ce dialogue environnemental, un lieu, Monsieur le président, où vous êtes d'ailleurs représenté.

Car le Conseil économique, social et environnemental a, bien évidemment, un rôle tout aussi déterminant à jouer pour atteindre cet objectif et les liens avec le CNTE seront forcément nombreux et fructueux. C'est aussi le sens de ma présence parmi vous aujourd'hui.

¹ Seul le prononcé fait foi.

S'agissant du sujet du jour, je me réjouis de l'arrivée au sein du CNTE de représentants de l'éducation à l'environnement et au développement durable, et de l'association à ces travaux d'acteurs aussi prestigieux que la Conférence des présidents d'université.

Je relève pour les souligner quelques petits pas récents, modestes, du dialogue environnemental : ici, la nomination de représentants des associations de protection de l'environnement au sein du Conseil économique, social et environnemental de la région Rhône-Alpes ; là, la participation des ONG environnementales aux discussions sur le Pacte d'avenir pour la Bretagne.

Mais, même si l'on attribue, à tort, au gascon que je suis, des promesses incertaines quant à leur réalisation, je ne suis pas naïf et je sais qu'il nous reste du chemin à faire pour parvenir à des modes de discussion et de travail qui soient à la fois efficaces et acceptables par toutes les parties prenantes.

Pour ma part, je ne renoncerai ni à mon ambition écologique, ni à ma conviction que la transition écologique n'a de perspective que dans la concertation.

Voilà pourquoi nous devons tout faire pour que le dialogue environnemental se mette en place de manière sereine, apaisée, et qu'il permette d'avancer ensemble concrètement sur les chantiers de la transition écologique.

Ce projet, par son ampleur, mérite que nous en soyons à la hauteur. Et dans ce contexte, le dialogue me semble particulièrement nécessaire en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable.

Je n'oublie pas que le projet d'avis qui nous intéresse aujourd'hui est né d'une pétition citoyenne, qu'il a été ensuite le fruit des Assises nationales du mois de mars dernier et qu'en fin de compte, il a été sollicité par le gouvernement de manière officielle.

La transition écologique, nous le savons, n'est envisageable que si nous avons la lucidité, qui est une forme d'intelligence, de changer nos mentalités et nos comportements.

La finalité de l'éducation à l'environnement et au développement durable est bien de rendre possible et d'accompagner ce changement de modèle pour peu qu'elle privilégie la prescription au détriment de l'injonction.

L'éducation à l'environnement et au développement durable est par nature émancipatrice ; elle développe l'esprit critique, elle éduque au choix et à la responsabilité, elle est ancrée dans l'environnement réel et permet d'apprendre le sens des réalités, celui des biens communs.

La transition écologique nous invite aussi à regarder l'avenir et à nous inscrire dans de nouvelles temporalités ; c'est en cela que l'éducation à l'environnement et au développement durable est cruciale pour sa réussite.

Avec les dérèglements climatiques, nous comprenons que nous ne pouvons plus faire comme si l'histoire humaine ne dépendait que de la force des idées et des nations. Jared Diamond l'a plusieurs fois démontré, en particulier sur le cas de l'île de Pâques : la compréhension de l'environnement est d'abord un enjeu de civilisation.

L'éducation à l'environnement et au développement durable doit donc être sérieusement considérée comme une condition de notre survie.

Pour cela, il y a l'alerte et il y a l'action. L'alerte, c'est le rapport du GIEC ; l'alerte, c'est le risque d'extinction d'espèces ; l'alerte, c'est la mise en danger, comme jamais peut-être auparavant, de notre biodiversité.

L'action, c'est tout faire pour que nos enfants grandissent en disposant à leur tour de marges de manœuvre et qu'ils soient maîtres de leur destin plutôt que les gestionnaires de nos renoncements et de nos lâchetés.

L'action, c'est refuser que nos concitoyens soient chaque jour davantage gagnés par le fatalisme et le pessimisme, ce terreau fertile de l'individualisme et du repli sur soi. Pour cela, nous voulons aussi que les acteurs économiques, les acteurs scientifiques, n'abandonnent pas tout esprit de créativité, d'innovation et d'initiative. Doté d'un capital de connaissance et de savoir-faire, chaque citoyen doit devenir l'acteur de l'amélioration de ses conditions de vie et l'initiateur d'un changement plus global. Outillé, averti, il est en capacité de participer à la définition des choix communs et à la défense des biens publics.

En aidant à formaliser une vision d'ensemble, l'éducation à l'environnement et au développement durable aide nos concitoyens à mieux appréhender l'évolution du monde, sa complexité croissante faite d'interdépendances toujours plus nombreuses et entremêlées.

En mobilisant fortement les outils de sciences participatives en plein développement, elle renforce la culture scientifique de notre société, gage de progrès humain, économique et social.

Sans éducation à l'environnement et au développement durable, il n'y a pas de dialogue possible entre les acteurs dans les territoires, qui est la méthode, ni de transition écologique, qui est l'objectif. L'éducation à l'environnement et au développement durable permet de faire vivre ce projet citoyen, un projet que nous voulons joyeux, solidaire, qui entrelace harmonieusement les trois cercles du développement durable: l'économie, le social et l'environnement.

Elle favorise la gestion intégrée de nos ressources, de notre patrimoine économique, culturel et naturel, un domaine où les progrès à faire restent nombreux encore.

Elle permet aussi de rompre l'isolement, de réhabiliter les dynamiques collectives et les valeurs de solidarité et de partage.

Enfin, l'éducation à l'environnement et au développement durable, en dynamisant fortement nos politiques éducatives, reste le plus sûr moyen de redonner une place, un rôle, un avenir à une jeunesse belle, créative et riche de sa diversité.

Mesdames et Messieurs, c'est en se mobilisant fortement sur cet enjeu central qu'est l'école, que notre société pourra construire son redressement. Donner davantage d'ampleur à l'éducation à l'environnement et au développement durable dans les politiques éducatives constitue une formidable occasion de faire pénétrer en profondeur la transition écologique dans notre socle commun de référence, et même de nos valeurs.

Dès lors, doit-on promouvoir et développer l'éducation à l'environnement et au développement durable seulement parce qu'elle est utile, ce qui serait déjà beaucoup ? Ou devons-nous la développer parce qu'elle est un droit constitutionnel consacré par la charte de l'environnement ?

Je crois que nous devons la promouvoir parce qu'elle est un droit et qu'elle est utile pour l'humanité. Qu'est-ce qu'un enfant peut comprendre de lui-même s'il ne se pense pas en interdépendance avec les grands équilibres naturels ? Comment grandir sans apprendre à penser la complexité ? Sans être sensible au vivant ? Comment exercer sa citoyenneté sans expérimenter dans sa vie quotidienne les multiples interactions qui font de notre planète le plus précieux des écosystèmes ?

Ces actions d'information, de sensibilisation, d'éducation, de formation et de participation citoyenne, nous devons les inscrire au sein de toutes les politiques publiques et à chaque étape de l'éducation, que celle-ci soit formelle ou informelle ; en direction de tous les publics, car le discours sur l'environnement ne saurait être réservé qu'aux convaincus, à une élite restreinte qui, de fait, exclurait une partie de la population.

De la même façon, il ne s'agit pas de viser seulement les générations futures, mais bien de conduire leurs parents et leurs grands-parents à modifier leur comportement dès maintenant.

Sur tous les territoires, et même surtout sur les territoires, c'est-à-dire là où se développent les solutions durables de mobilité, d'efficacité énergétique et de gestion des ressources qui les concrétisent et qu'elles nourrissent en retour, elles impliquent le développement de projets multi partenariaux et co-construits entre les collectivités territoriales, les associations, les établissements publics, l'État, les centres de recherche et les entreprises.

Heureusement, nous ne partons pas de rien. Si l'éducation à l'environnement et au développement durable est un champ nouveau, complexe, faiblement investigué, je sais le rôle pionnier, précurseur des réseaux associatifs et leur action de mise en relation et de formation des acteurs.

Depuis plusieurs décennies maintenant, celles-ci mènent des actions de découverte, d'éducation et de formation à l'environnement, avec le soutien des collectivités. Je salue ici le rôle essentiel tenu, depuis déjà quarante ans, par les centres permanents d'initiative pour l'environnement, du réseau « école et nature » initié, lui, il y a une trentaine d'années, ou du Collectif français pour l'éducation à l'environnement et au développement durable né, lui, il y a une quinzaine d'années.

Les troisièmes Assises nationales, en mars, à Lyon, les quatre-vingt-quinze assises territoriales qui les ont précédées, ont témoigné du dynamisme et du foisonnement de ces actions et de ces réseaux.

Beaucoup d'écoles, beaucoup de collèges et de lycées développent déjà des projets d'établissement en mettant en œuvre des démarches de développement durable. Ces initiatives doivent pouvoir favoriser les projets transversaux et pluridisciplinaires, au sein desquels l'école deviendra un lieu d'apprentissage et d'expérimentation active de la transition écologique.

Je salue également l'implication constante des services déconcentrés de l'État, notamment en région, et de tous les opérateurs de mon ministère, le projet d'avis du CESE signalant à plusieurs reprises leur action et leur rôle dans ce domaine.

Nous savons, bien sûr, qu'il nous faut aller plus loin. Nous savons qu'il faut acter l'état des lieux et la mise en synergie de toutes les démarches d'éducation à l'environnement et au développement durable, notamment en multipliant les espaces de concertation. Nous savons qu'il faut développer les offres de formation sur les enjeux de l'environnement et du développement durable pour les professionnels de l'éducation, de la jeunesse et de la formation. Nous savons aussi que nous devons enfin rattraper un retard bien français en matière de recherche sur le sujet.

Il y a des consensus, des enjeux partagés, mais il y a aussi des choix à faire et des responsabilités à prendre de la part de l'État.

J'en viens au projet que viennent de présenter Antoine Dulin et Allain Bougrain Dubourg, même si j'ai le sentiment de ne pas avoir quitté le fil de ce projet au cours de mes précédents propos.

Je suis heureux que le CESE, dans son rôle fondamental d'aide à la décision des pouvoirs publics, nous propose aujourd'hui des éléments de diagnostic et des stratégies de mobilisation complémentaires à ceux de la feuille de route de la Conférence environnementale de 2013.

J'apprécie la qualité du travail mené par les rapporteurs qui nous livrent un projet d'avis détaillé, illustré, afin de guider la réflexion et l'action de l'ensemble des acteurs pour plusieurs années. Je sais que, à travers ce projet d'avis, c'est toute la richesse des travaux de l'espace national de concertation qui s'exprime. C'est pourquoi je serai très attentif aux réactions des formations du CESE sur ce projet d'avis.

Ce n'est pas le moment pour moi de vous donner la totalité des réponses que le gouvernement apportera à celui-ci, réponses qui nécessiteront non seulement que le Premier ministre, saisi directement par Allain Bougrain Dubourg, lui réponde, mais qui nécessiteront précisément d'autres échanges avec mes collègues du gouvernement et avec le chef du gouvernement lui-même. Mais je peux néanmoins vous livrer dès maintenant quelques réactions personnelles.

Concernant la politique de formation initiale scolaire, supérieure et périscolaire, qui n'entrait pas dans le champ de la saisine mais que les rapporteurs ont souhaité malgré tout aborder, il est clair qu'il s'agit là d'un domaine essentiel qui s'inscrit dans le cadre de la priorité accordée par le Président de la République à l'éducation et à la jeunesse.

Je me réjouis que l'éducation à l'environnement et au développement durable ait fait, depuis cet été, son entrée dans le Code de l'éducation. Après la première circulaire de 1977, qui avait introduit l'éducation à l'environnement et au développement durable dans l'Éducation nationale, puis la circulaire de 2004 qui l'a généralisée, l'objectif que nous nous sommes fixé est de tripler en trois ans le nombre de projets d'établissement. Au-delà, nous devons parvenir à

intégrer l'éducation à l'environnement et au développement durable de manière transversale dans tous les programmes. C'est le sens de la saisine que vient d'adresser le ministre de l'Éducation nationale, Vincent Peillon, au tout nouveau Conseil supérieur des programmes.

Les rapporteurs ont pu constater l'implication des trois ministres concernés lors de la Conférence environnementale pour intégrer ces problématiques au cadre des politiques publiques de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la jeunesse et des sports.

Le développement de nouveaux temps périscolaires constitue, à cet égard, une formidable occasion pour l'amplification et la systématisation des démarches d'éducation à l'environnement et au développement durable dans les écoles primaires.

C'est pourquoi je veillerai à la mise en œuvre la plus complète et la plus large de la feuille de route de la Conférence environnementale, une mise en œuvre dont le suivi régulier sera assuré par le CNT.

Mais votre projet d'avis - c'était le sens de la saisine gouvernementale - examine aussi les moyens d'amplifier l'éducation à l'environnement et au développement durable dans d'autres sphères de la société. Je souscris totalement à cette volonté d'ouvrir l'horizon de cette démarche, qui est aussi la volonté partagée par les mille deux cents participants des Assises nationales de Lyon, au mois de mars dernier.

Dans cet esprit, le projet d'avis formule une demande d'accentuation d'actions relevant de l'éducation à l'environnement et au développement dans le monde du travail, public et privé, au titre d'une contribution à l'acquisition d'une culture générale d'écocitoyenneté des salariés et des employeurs, en l'articulant avec la réflexion sur l'évolution des métiers. Je souscris pleinement aux analyses et aux argumentaires formulés par le projet d'avis dans ce domaine.

Avec des mots et peut-être des approches différentes, cette préoccupation recouvre d'ailleurs totalement celle qui a été portée par la table ronde « *Emploi, formation et transition écologique* » de la Conférence environnementale. C'est avec un grand intérêt que j'observe les évolutions d'ores et déjà engagées par de nombreuses organisations publiques et privées dans le domaine de la responsabilité sociétale, souvent source d'opportunités et d'innovations en faveur des transitions.

Mon ministère est, à cet égard, très impliqué au sein de la plate-forme RSE et va continuer de s'engager en faveur de la diffusion de ces démarches.

Avec mes collègues Michel Sapin, Vincent Peillon et Geneviève Fioraso, nous allons saisir, dans les prochains jours, le Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie pour qu'il capitalise sur les initiatives des branches et des régions en matière d'adaptation de la formation continue aux mutations liées à la transition écologique.

S'agissant de la formation des agents publics, je réunirai les directeurs d'école et établissements d'enseignement dont le ministère a la tutelle pour leur demander d'amplifier leur démarche d'éducation à l'environnement et au développement durable.

Ouvrir l'horizon, c'est aussi s'intéresser aux citoyens et aux consommateurs. C'est tout l'enjeu de la responsabilisation et du choix des consommateurs, largement rappelé par les deux rapporteurs. Alors que le gouvernement va s'engager dans une nouvelle étape, à l'issue d'une première phase expérimentale, alors que la Commission européenne vient elle-même de lancer sa propre réflexion, je ne peux que souscrire à la volonté exprimée de mettre à la disposition du consommateur des informations claires et fiables relatives à la traçabilité à la fois sociale et environnementale des produits qui s'offrent à lui. C'est un enjeu capital pour orienter les pratiques des producteurs et celles des consommateurs.

Concernant l'information du public, je vais examiner les pistes de travail avec ma collègue Aurélie Filippetti. Mais je souhaite aussi que les moyens de diffusion et de communication de mon ministère, de ses services et de ses établissements, soient encore plus mobilisés pour concourir à la valorisation des initiatives, qu'il s'agisse des engagements volontaires dans le secteur professionnel de la communication et des médias, comme d'autres secteurs professionnels, ou qu'il s'agisse de valoriser les initiatives de terrain menées dans le domaine de l'éducation à l'environnement et au développement durable.

J'ai particulièrement apprécié la plateforme de recueil d'initiatives en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable, qui a été initiée par le CESE à l'occasion de ce projet d'avis. Je souhaite que cette initiative puisse être pérennisée.

Comme les rapporteurs, j'ai la volonté de porter et de faire partager une vision positive et entraînante de la biodiversité auprès du grand public, notamment en instaurant une journée nationale, puis, je l'espère, européenne, du patrimoine naturel, parce qu'effectivement le patrimoine naturel, à côté de l'autre patrimoine, a droit à cette reconnaissance et les associations qui se mobilisent autour de la défense de ce patrimoine naturel ont droit à cette journée au moins à l'échelle nationale et, je l'espère, à l'échelle européenne.

Enfin, votre projet d'avis propose d'amplifier la mobilisation des acteurs publics, privés et associatifs. C'est, bien sûr, une orientation indispensable.

J'en profite pour vous confirmer que, parmi les futures actions de l'Agence française de la biodiversité, figurent explicitement la communication, la sensibilisation et l'information. À l'instar de l'Ademe dans le domaine des déchets, l'idée est bien que l'Agence de la biodiversité aille vers le grand public et soutienne ceux qui le font déjà, en intégrant les aires marines protégées.

L'éducation à l'environnement et au développement durable sera bien intégrée au prochain contrat de plan État-région puisqu'elle est au cœur de la transition écologique qui, elle-même, est un des cinq axes thématiques obligatoires des futurs contrats.

Enfin, je vous confirme que cette démarche sera également fortement présente dans la future Stratégie nationale pour la transition écologique 2014-2020 et que le CNT, comme le souhaitent les rapporteurs, sera associé en amont à son élaboration.

S'appuyant sur le succès réel et précieux de l'espace national de concertation français, les rapporteurs souhaitent qu'un espace du même type soit instauré à l'échelle de l'Union européenne. J'espère et je forme le vœu que nous y parvenions. D'ores et déjà, c'est l'action internationale dans ce domaine qu'il faut amplifier. C'est le sens de la proposition que la France vient d'adresser à l'Unesco à l'occasion de sa dernière conférence générale au début du mois.

Je conclurai mon propos précisément par cette question internationale. Notre pays vient d'être officiellement désigné pour accueillir la conférence sur le climat en 2015. C'est un honneur, une responsabilité et une chance. Vous le savez, vous qui défendez comme moi cette transition écologique de par le monde, lorsque le monde souffre, lorsque la question sociale financière est devant nous, que l'on soit polonais, français, roumain, anglais, africain, on a tendance à reléguer au second plan ces préoccupations. Et pourtant, l'urgence est là même si, bien sûr, il est difficile de proposer des engagements qui sont à l'horizon de 2060, 2080, 2100 lorsque beaucoup de nos compatriotes ont un horizon qui s'arrête au 15, voire au 10 du mois.

C'est justement et précisément pour cela que la désignation de la France est une responsabilité, un honneur et une chance. Je souhaite qu'à cette occasion, nous puissions mobiliser les efforts de tous pour qu'elle concerne tous les Français et en particulier la jeunesse, dont une partie de l'avenir se jouera là.

Des actions en ce sens vont être mises en œuvre, notamment dans le cadre scolaire, qui me semblent essentielles. Je souhaite qu'en Seine-Saint-Denis en particulier - puisque la conférence se tiendra au Bourget - et sur tout le territoire national, sa préparation, sa mise en œuvre soient l'occasion d'ouvrir l'horizon de l'éducation à l'environnement et au développement durable dans le monde du travail, auprès de nos concitoyens, dans nos villes et dans le moindre de nos villages.

Mesdames et Messieurs les conseillers, Monsieur le président, Messieurs les rapporteurs, nul doute que votre rapport intelligent et éclairant m'aidera dans cette tâche exaltante qui est de préparer l'avenir et, comme le disait François Hollande ici, à cette place, de donner de la noblesse à la politique. Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. Merci, Monsieur le ministre. Sachez que nous avons entendu vos demandes et nous nous efforcerons d'en tenir compte, avec la présidente de la section et avec le Bureau. Nous serions sensibles à pérenniser la plate-forme. Je crois que nous avons vocation à être le réceptacle de toutes les initiatives citoyennes.

Sur les journées du patrimoine, nous sommes également prêts à nous impliquer.

Et puis, dans la perspective de la conférence du climat de 2015, nous recevrons ici, fin 2014, la totalité des CES européens. Nous leur avons déjà demandé de réfléchir à cette problématique du changement climatique. Avec vos équipes et les nôtres, nous sommes tout à fait disposés à envisager les meilleures représentations que peut avoir le Conseil économique, social et environnemental dans les différents organismes que vous allez mettre en place et la collaboration la plus efficace possible que nous pouvons avoir en commun pour essayer de sensibiliser nos concitoyens, de les mobiliser pour cet enjeu déterminant pour l'avenir de notre planète.

Merci, dans un souci de partage entre les réponses à l'Assemblée nationale et au Conseil économique, social et environnemental, d'avoir bien voulu venir ici porter la parole gouvernementale.

Nous savons que votre emploi du temps est chargé et allons maintenant poursuivre.

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. le Président. Mes chers collègues, je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à Mme Guichet, au nom du groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse.

Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse - Mme Guichet

Mme Guichet. Mesdames, Messieurs, Chers amis, Monsieur le ministre, notre groupe est heureux de saluer un projet d'avis qu'il a longtemps appelé de ses vœux. En effet, face à la crise de notre modèle de développement économique, l'éducation à l'environnement et au développement durable nous apparaît comme un des leviers indispensables pour faire évoluer en profondeur nos modes de production et de consommation ; aussi souscrivons-nous pleinement au lien fait entre l'EEDD et la transition qu'elle doit accompagner.

Le projet d'avis formule le souhait de sortir l'EEDD d'une simple injonction aux bons gestes pour en faire une véritable éducation à la complexité, mettant en valeur l'interdépendance des enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Avec ses méthodes pédagogiques fondées sur la réflexion collective, le débat et la démocratie participative, l'EEDD apparaît comme au cœur de l'apprentissage de la citoyenneté. Chacun est mis face à ses responsabilités individuelles, mais se voit également doté d'une capacité de compréhension et d'action. L'ambition de cette politique doit être saluée. Nous souhaitons en particulier apporter notre soutien au développement de l'étiquetage environnemental, qui constitue un important progrès d'information et de sensibilisation du public.

Le projet d'avis a fait le choix fort du *continuum* éducatif. En effet, l'EEDD doit concerner chacun d'entre nous et irriguer l'ensemble de nos actes. Elle ne saurait concerner uniquement les jeunes, même si la formation initiale, parce qu'elle représente le socle commun de chaque citoyen, a un rôle évident à jouer. Nous soutenons les préconisations relatives à la généralisation des sorties nature. Il faut permettre à chacun d'aller à la rencontre de notre écosystème. Nous sommes également favorables à l'évaluation de l'EEDD à l'école ou encore à la valorisation de l'engagement associatif des étudiants par le biais de crédits universitaires.

Enfin, le projet d'avis rend hommage aux acteurs associatifs qui furent les pionniers de l'éducation à l'environnement et au développement durable et continuent encore aujourd'hui, par la diversité de leurs initiatives et leur engagement militant, de nourrir l'EEDD.

Cependant, le projet d'avis montre la nécessité de passer à une stratégie nationale, structurée et cohérente, pour permettre à l'EEDD de passer à la vitesse supérieure. Nous espérons que le gouvernement, qui a montré son intérêt pour le sujet en y consacrant une table ronde lors de la dernière Conférence environnementale et en saisissant notre assemblée, saura donner une réponse à la hauteur de ces enjeux.

Dans cet espoir, notre groupe vote en faveur du projet d'avis et félicite les deux rapporteurs qui ont porté ce sujet avec passion.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Bonneau, au nom du groupe de l'agriculture.

Agriculture - Mme Bonneau

Mme Bonneau. Monsieur le président, Messieurs les rapporteurs, Mesdames, Messieurs, Chers collègues, « *il n'y aura pas de transition sans éducation au changement.* » ; c'est l'une des dernières phrases de ce projet d'avis. Le groupe de l'agriculture y souscrit tout à fait. Nous partageons votre préoccupation de faire prendre conscience à l'ensemble de nos citoyens et à tous les acteurs économiques des changements inéluctables qui sont à l'œuvre, mais aussi et surtout de proposer des moyens d'agir.

Le groupe de l'agriculture regrette que ce projet d'avis ait dépassé le cadre du sujet qui nous était fixé. Bien sûr, l'éducation à l'environnement et au développement durable doit se mettre en place dès le plus jeune âge, mais il ne nous était pas demandé de traiter seul cet aspect. Nous y avons consacré des développements importants au détriment, parfois, des aspects économiques et sociaux ou, plus particulièrement, par exemple, du sujet de l'information du consommateur. C'est une question qui reste complexe et difficile à mettre en œuvre. La réflexion mérite d'être approfondie pour déterminer avec plus de précision ce que peut être une information compréhensible pour le consommateur.

Pour évaluer les coûts supplémentaires qu'entraîne ce dispositif pour les entreprises, pour décider des modes de contrôle de l'affichage des informations et de leur contenu, il nous paraît également incontournable que cette réflexion soit menée de manière harmonisée avec les autres États-membres de l'Union européenne, sous peine de pénaliser paradoxalement les acteurs français qui en seraient à l'initiative.

Nous aurions pu également mettre en valeur plus directement les initiatives prises par les entreprises et leurs réseaux professionnels dans les différents secteurs d'activité. Le secteur agricole est très actif dans ce domaine, bien entendu dans le cadre de la formation initiale, mais aussi de la formation continue. Ainsi, par exemple, nous intervenons souvent dans les établissements agricoles, dans le cadre des modules d'enseignement pluridisciplinaire. Par ailleurs, nous avons des relais d'information sur l'ensemble du territoire pour diffuser les nouvelles pratiques et éclairer sur les enjeux du développement durable. Nous organisons souvent des journées d'information sur les thématiques environnementales à destination des chefs d'exploitation et de leurs salariés, par le biais des chambres d'agriculture et des réseaux syndicaux.

Enfin, nous faisons un travail spécifique pour expliquer la réglementation environnementale, ses origines et les objectifs poursuivis, afin d'en faciliter l'application.

Ce projet d'avis, conduit dans un temps trop restreint, contient un très grand nombre de propositions, dont la mise en œuvre concrète nous a parfois échappé et qui aurait mérité à la fois des éclaircissements et une hiérarchisation.

Malgré toutes ces réserves, le groupe de l'agriculture se prononcera majoritairement en faveur de l'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Beall, au nom du groupe environnement et nature.

Environnement et nature - M. Beall

M. Beall. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, Chers collègues, alors que *La Hulotte* - « le journal le plus lu dans les terriers » - paru la première fois en 1972 (et qui a fait grandir toute une génération de protecteurs de la nature), vient de fêter son centième numéro, le CESE rend un avis sur ce qui doit désormais devenir une politique pour tous d'éducation à l'environnement et au développement durable.

Ce projet d'avis nous offre, en premier lieu, une perspective large sur ce qu'est aujourd'hui l'éducation à l'environnement et au développement durable en France. Du fait de ses racines historiques, l'EEDD repose d'abord sur une entrée environnementale qui s'inscrit progressivement dans la perspective d'un développement durable et vise à toucher l'ensemble des publics dans et en dehors de l'éducation formelle.

Les actions de l'EEDD, répertoriées dans le projet d'avis, conjuguées à la plate-forme de recueil des actions de terrain amorcée par le CESE, contribue à donner un aperçu d'initiatives foisonnantes.

Ce document a donc vocation à nourrir les futurs travaux en la matière et doit, à ce titre, être largement diffusé et poursuivi.

Parmi les nombreuses propositions de ce projet d'avis, nous souhaitons souligner un aspect. Tout d'abord, l'éducation à la nature et à la biodiversité doit faire l'objet d'un effort spécifique. En effet, pour prendre en compte et protéger, il faut aimer et, pour aimer, il faut observer et connaître.

L'éducation à la nature doit être source d'émerveillement et d'épanouissement pour tous, jeunes et moins jeunes.

Ensuite, le texte insiste, avec raison, sur l'information, la vulgarisation et la pédagogie pour améliorer l'appropriation des enjeux et la responsabilisation des citoyens et des consommateurs.

Les expérimentations d'affichage environnementales doivent, par exemple, être poursuivies et l'ambition du Grenelle en la matière maintenue.

En outre, l'EEDD nécessite d'être développée dans le domaine de la formation professionnelle, car elle concerne l'ensemble de la société tout au long de la vie et pas seulement les plus jeunes.

Nos organisations sont prêtes à y contribuer pour mobiliser l'ensemble des acteurs, décideurs compris, dans les entreprises et les administrations. C'est la clé d'une transition écologique choisie, comprise et donc réussie.

Enfin, il apparaît essentiel de soutenir les démarches de territoire en faveur de l'EEDD. L'éducation à l'environnement trouve d'autant plus de sens qu'elle se réfère à un environnement proche, connu et perçu.

Le projet d'avis appelle, par conséquent, au renforcement des politiques régionales et des programmes locaux d'éducation, de sensibilisation et de formation à l'environnement, en s'appuyant notamment sur les partenariats avec les acteurs du territoire.

Ce projet d'avis nourrit la réflexion collective et le débat. Ses recommandations sont ambitieuses, tout en restant raisonnables dans les moyens de mise en œuvre.

Nous remercions les rapporteurs pour ce travail utile et pédagogique.

Nous voterons ce projet d'avis.

Merci.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Feretti, au nom du groupe de l'UNAF.

UNAF - M. Feretti

M. Feretti. Monsieur le président, Messieurs les rapporteurs, Chers collègues, Mesdames, Messieurs, au cours des travaux de la dernière Conférence environnementale, l'UNAF a particulièrement insisté sur l'importance de poursuivre les efforts en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable, afin de mieux saisir les enjeux et de devenir des acteurs responsables de la transition écologique.

Vous prenez le soin, Messieurs les rapporteurs, dès le début du projet d'avis, de souligner cette impérieuse nécessité, et je vous cite, « *qu'il n'y aura pas de transition écologique possible sans éducation au changement* ». Ce point de départ nous invite donc à nous « retrousser les manches » et à agir.

La famille est une cellule stratégique pour l'action à mener et pour la politique de développement à mettre en œuvre. Les statistiques de la plate-forme des initiatives lancées par le CESE dans le cadre de la présente saisine gouvernementale sont là pour en témoigner. La famille apparaît en bonne place dans les cibles des actions développées.

Rien d'étonnant à cela, puisque la famille, en matière d'éducation, est la cellule première des apprentissages. Si l'EEDD est déjà, sous une forme ou une autre, une préoccupation au sein des familles, il est essentiel pour elles d'en appréhender toutes les dimensions.

Comme le groupe de l'UNAF a déjà eu l'occasion de le préciser dans de précédents avis, la famille est le lieu d'échange des parents vers les enfants, mais aussi des enfants vers les parents.

L'effort d'éducation doit s'accompagner d'actions de sensibilisation, d'information, et d'accompagnement des familles au changement de comportement à tous les niveaux et tout au long de la vie, de la famille à l'école, de la maternelle à l'université, de la formation initiale à la formation continue, à l'Éducation nationale, comme dans le cadre de l'éducation populaire.

Le groupe de l'UNAF partage les inquiétudes du projet d'avis sur le déclin des classes de découverte. Toutes les voies de mutualisation des moyens sont à explorer pour en réduire les coûts et pour que les enfants ne s'en trouvent pas exclus pour des raisons financières.

Certaines Unions départementales des associations familiales ont déjà largement investi dans cette voie, ayant compris que les changements de comportement en profondeur se font à l'échelle d'une génération.

L'appropriation des multiples dimensions de la biodiversité passe par l'éducation et, comme pour bien d'autres sujets, il faut concentrer les efforts sur les générations futures, pour être sûr que les messages soient bien passés.

Le retour des enfants vers leurs parents du bon usage du patrimoine naturel et du maintien de sa diversité est certainement le meilleur moyen d'une prise de conscience collective et d'un développement de pratiques responsables pour favoriser le civisme écologique.

Ce vaste programme de l'EEDD se fera grâce à des projets concertés et multi-partenariaux, impliquant les acteurs publics, mais également les acteurs de la société civile, au nom desquels les associations familiales sont parties prenantes.

Le présent projet d'avis vise, à juste titre, l'action des associations familiales, à côté des acteurs multiples, pour mobiliser les énergies individuelles à chaque moment et dans tous les lieux de vie.

Le groupe de l'UNAF vous remercie, Messieurs les rapporteurs, pour ce brillant travail et votera l'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Vion, au nom du groupe de la mutualité.

Mutualité - Mme Vion

Mme Vion. La saisine répond au manque de cadre pour les initiatives d'EEDD menées par un grand nombre d'acteurs dans leurs missions de formation et d'éducation, pour faciliter la compréhension, la prise de conscience collective pour garantir un développement durable, non seulement pérenne, mais aussi soutenable.

L'acquisition d'aptitudes individuelles permet de renforcer l'action communautaire, de créer des milieux favorables. Pour la Mutualité française, l'EEDD doit bannir les discours anxiogènes, mobiliser le secteur de la recherche pour identifier les éléments validés scientifiquement, diffuser un savoir vulgarisé, accessible au plus grand nombre, et favoriser l'identification et le développement d'outils pédagogiques.

Elle doit favoriser des actions partenariales entre les acteurs de l'EEDD et ceux de l'éducation physique et sportive, distinguer les démarches de plaidoyer ou de *lobbying* des démarches pédagogiques.

L'avis répond à ces conditions. Les préconisations formulées sont pragmatiques, adaptées aux enjeux et au contexte. C'est pourquoi le groupe de la mutualité votera cet avis.

Pour autant, outre le fait qu'il faut rester vigilant face à toute tentation simplificatrice qui conduirait à minimiser la dimension sociale du développement durable, nous souhaitons insister sur l'ambition santé.

L'idée de solidarité même de la notion d'ESS devrait être considérée comme une thématique centrale de l'EEDD. Il y a lieu d'investiguer la dimension environnementale de la santé pour plusieurs raisons. Comme l'ont souvent relevé les travaux du CESE, la déstabilisation des écosystèmes porte atteinte pour longtemps aux ressources nécessaires à la survie de l'homme, à son développement.

De plus, nous mesurons de plus en plus précisément le rôle joué par l'environnement sur l'épidémie des maladies chroniques et donc sur les dépenses de santé. La promotion de la santé, dont le cadre est fixé par l'OMS, constitue un pilier essentiel de l'éducation à l'environnement et au développement durable et, à ce titre, l'INPES et les organisations de promotion de la santé doivent y être intégrées.

Cette forme d'éducation, essentiellement par des actions de terrain, permet de donner des moyens afin d'offrir des choix de santé éclairés, d'adopter un comportement raisonné et de réduire le niveau d'exposition aux facteurs de risques.

Les thématiques abordées en matière de santé environnementale sont nombreuses : qualité de l'air intérieur, lecture d'étiquettes et consommation responsable, protection des populations à risque comme les femmes enceintes, ou, chez les jeunes enfants, sensibilisation autour de l'utilisation des produits ménagers, des cosmétiques, les contenants alimentaires...

L'EEDD passe également par l'amélioration des pratiques professionnelles dans le domaine de la santé : qualité de l'air, gestion des déchets, élimination de certaines substances chimiques, politique d'achat responsable, amélioration des pratiques.

L'idée consiste à ne surtout pas se limiter à un gadget environnemental mais bien à relier l'amélioration des pratiques à la responsabilisation des individus citoyens et professionnels en leur donnant des moyens d'agir sur leur santé et contribuer ainsi directement à la promotion d'un développement qui soit soutenable.

Pour la Mutualité française, l'EEDD doit développer une pédagogie de la complexité et de la précaution, assumer une approche transdisciplinaire, s'interroger sur le cadre éthique des interventions autour de l'éco-consommation, les critères de santé pour intégrer les normes de construction.

Elle doit donc respecter une méthode stricte fondée sur des logiques participatives communautaires et ascendantes et être accessibles au plus grand nombre pour ne pas accroître les inégalités sociales de santé.

L'EEDD a donc de nombreux défis à relever.

Merci à vous, Messieurs les rapporteurs.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Martin, au nom du groupe de l'artisanat.

Artisanat - M. Martin

M. Martin. Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, les nombreux avis du Conseil l'ont déjà souligné, la poursuite d'un développement durable de notre société passe nécessairement par l'éducation, l'information et la sensibilisation de tous, citoyens, consommateurs, entreprises, acteurs publics et privés.

C'est pourquoi l'éducation à l'environnement et au développement durable doit irriguer toute la société et le parcours de chacun à toutes les étapes de la vie. C'est l'objectif de ce projet d'avis, nous le partageons.

En matière d'éducation à l'environnement et au développement durable, les acteurs, les cibles et les démarches sont à la fois nombreux et divers. Loin de s'arrêter aux portes de l'éducation formelle ou informelle, à l'intention des jeunes, les actions passent aussi par la sensibilisation et la formation à l'évolution des comportements et des pratiques, tant envers les salariés que les chefs d'entreprise.

Loin d'être l'apanage des enseignants ou des associations, les initiatives émanent également des acteurs économiques et sociaux, et notamment des entreprises. Ainsi, depuis une dizaine d'années, l'organisation professionnelle et les chambres consulaires de l'artisanat se mobilisent pour inciter les TPE/PME à s'inscrire dans des démarches de progrès (tri des déchets, économies d'énergie, pratiques d'achat éco-responsable, amélioration des conditions de travail des salariés), la liste pourrait être rallongée.

On observe que les petites entreprises sont prêtes à s'engager dans cette dynamique dès lors qu'elles bénéficient d'un accompagnement, que les actions à conduire sont adaptées à leur spécificité professionnelle et qu'elles en mesurent les impacts en termes de développement durable dans toutes ces dimensions.

Pour encourager la mobilisation en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable, le projet d'avis formule diverses recommandations que nous approuvons. Il importe tout d'abord de favoriser les démarches territoriales et de s'appuyer sur les partenariats entre les acteurs publics et privés impliqués en ce domaine. Il nous paraît nécessaire de rapprocher l'entreprise des établissements d'enseignement afin de donner une tonalité pratique aux savoirs enseignés et de mieux comprendre l'articulation des enjeux environnementaux économiques et sociaux.

Pour soutenir les engagements des acteurs dans toute leur diversité, il nous paraît également essentiel de recenser et de valoriser tant les actions de formation ou d'accompagnement que leur niveau d'application concrète, d'où l'utilité d'un recueil d'initiatives.

Par ailleurs, le projet d'avis propose de créer un fonds régional dédié à l'éducation à l'environnement et au développement durable, nous sommes réservés sur l'opportunité d'une telle structure qui mériterait une réflexion préalable au sein du Conseil national de la transition écologique.

Il existe déjà un nombre pléthorique d'instances et une rationalisation devrait plutôt être recherchée afin de donner plus de cohérence et de lisibilité aux objectifs à poursuivre en faveur du développement durable.

Malgré cette réserve, nous voterons le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Parle, au nom du groupe de la CFTC.

CFTC - Mme Parle

Mme Parle. Dans ce projet d'avis, le groupe de la CFTC a retenu le mot « sensibilisation ». C'est bien de cela dont il s'agit. En premier lieu, l'éducation à l'environnement doit se faire par la famille. À ce sujet, la CFTC insiste sur l'intérêt des sorties familiales du dimanche bien plus éducatives que d'aller courir les magasins.

Cette éducation incombe aussi aux entreprises qui, en raison de leur activité, sont concernées. Nous pensons particulièrement aux entreprises du BTP, des services de l'énergie et de l'eau et, de la même manière, l'enseignement agricole est lui aussi concerné.

S'agissant de la formation professionnelle continue, si les OPCA peuvent et doivent accompagner financièrement les actions de formation, pour la CFTC les branches professionnelles doivent être en première ligne. L'observatoire prospectif des métiers et des qualifications détermine les futurs emplois porteurs d'une écologie d'avenir mis au service du citoyen mais aussi des entreprises.

L'Éducation nationale joue également un rôle privilégié par des actions de découverte de l'environnement et du monde vivant. La transition écologique doit commencer à être enseignée dès le plus jeune âge afin d'avoir des automatismes écologiques pour éviter des gaspillages qui ont un coût pour la société.

L'environnement est porteur de nouveaux métiers, pas tous répertoriés à ce jour. Nous préconisons de développer l'apprentissage qui permet de mieux sensibiliser les jeunes. La CFTC partage votre préoccupation visant à ce que la fonction publique territoriale soit formée à ces problèmes environnementaux. De même, ces problématiques doivent être intégrées à la formation initiale des grandes écoles de l'État. Néanmoins, comme vous le rappelez, une approche trop prescriptive et trop restreinte risque de ne pas permettre la réalisation de ces objectifs.

Nous sommes très réservés concernant l'introduction d'une épreuve au brevet et, particulièrement, au baccalauréat, privilégiant plutôt un contrôle continu des connaissances.

L'environnement est un combat planétaire, un juste équilibre doit être trouvé entre une ré-industrialisation génératrice d'emplois et un respect de l'environnement.

Malgré quelques réserves, le groupe de la CFDT votera ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Dupuis, au nom du groupe de L'UNSA.

UNSA - Mme Dupuis

Mme Dupuis. Monsieur le président, Messieurs les rapporteurs, pour l'UNSA, le développement durable est un enjeu majeur de l'éducation. La finalité de l'éducation au développement durable est de donner aux citoyens les moyens de faire des choix en menant des raisonnements intégrant les questions complètes du développement durable et nous permettant de prendre des décisions, d'agir de manière lucide et responsable tant dans sa vie personnelle que dans la sphère publique.

L'éducation ne peut se passer des actions de sensibilisation, de communication, d'information avec une approche transversale.

Pour l'UNSA, l'éducation au développement durable consiste à intégrer dans tous les programmes les thèmes clés du développement durable comme le changement climatique, la prévention des catastrophes, la biodiversité, etc.

Le Conseil supérieur des programmes nouvellement installé qui doit débattre des programmes du primaire et du collège devra intégrer pleinement cette problématique dans les programmes scolaires.

Qui dit formation dit aussi formation des formateurs. Cet objectif paraît essentiel concernant la formation initiale comme continue de tous les corps de métiers et, notamment, des différents acteurs de l'EEDD dont les enseignants ainsi que les éducateurs professionnels.

Depuis le Grenelle, les textes s'empilent et ne permettent pas aux enseignants de bien valoriser cette matière. L'UNSA souhaite que, dans le cadre des programmes renouvelés, cette question soit imbriquée dans le parcours scolaire mis en place par l'École supérieure du professorat et de l'éducation.

Les salariés sont très directement concernés par le développement durable. La formation au développement durable doit leur permettre d'appréhender cette question dans leurs gestes quotidiens mais aussi dans les choix opérés par les entreprises et leurs conséquences sur leurs conditions de travail, l'évolution de leur métier et de leur emploi.

La formation à l'évolution ou au changement des métiers devra être négociée dans une GPEC au niveau des branches, des territoires et des entreprises.

L'UNSA ne souhaite pas revenir sur toutes les propositions contenues dans ce projet qu'elle partage pleinement. Elle félicite les rapporteurs et votera le projet d'avis.

Merci.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Crosemarie, au nom du groupe de la CGT.

CGT - Mme Crosemarie

Mme Crosemarie. Monsieur le président, Messieurs les rapporteurs, Mesdames, Messieurs les conseillers, cette saisine sur l'éducation à l'environnement et au développement durable répond donc à une demande gouvernementale dans le cadre de la seconde Conférence environnementale qui comportait une table ronde sur ce thème. Par rapport à la feuille de route sortie de cette conférence, le projet d'avis du Conseil apporte opportunément de nombreuses propositions complémentaires.

Tout comme à la Conférence environnementale, la CGT peut regretter que cette réflexion sur l'éducation au développement durable soit surtout matière à proposition pour une meilleure prise en compte des seules problématiques environnementales occultant trop les thématiques économiques et sociales. Sans doute, une des raisons de ce focus résulte d'une décontextualisation de cet enseignement qui, par nature, doit pour nous, être resitué dans la crise économique et sociale que traverse notre société. Il nous semble donc très difficile de faire abstraction des modes de production, des modes de consommation actuels axés sur le court terme et la rentabilité financière, ce qui nous conduit à revendiquer à la CGT un développement humain durable pour placer les enjeux humains au cœur du développement et de la durabilité. Le développement humain durable doit répondre à la satisfaction des besoins sociaux et à la réduction des inégalités.

Néanmoins, dans le cadre de la saisine gouvernementale, le projet d'avis formule des propositions pour promouvoir l'EEDD tant en formation initiale mais surtout dans le cadre professionnel que nous partageons.

Nous avons, en revanche, exprimé des réserves sur le contrôle des connaissances proposé pouvant conduire à une épreuve spécifique au brevet ou au baccalauréat.

Concernant la formation continue, nous partageons les propositions visant à anticiper et à accompagner les évolutions des métiers et qualifications dans l'ensemble des secteurs professionnels selon des formes spécifiques demandant des concertations avec les institutions représentatives du personnel. La CGT rappelle les compétences des comités d'entreprise en la matière et renouvelle le besoin d'une extension des capacités d'intervention des CHSCT aux problématiques environnementales.

Elle rappelle, par ailleurs, ses propositions concernant les salariés des PME/TPE, qui pourraient se matérialiser au travers de CHS de site dans les bassins d'emploi.

Concernant la mobilisation des acteurs, la CGT soutient les propositions visant à conforter la recherche et à ancrer l'EEDD dans la réalité des territoires, même si certaines propositions, telles la conditionnalité de la commande publique et des dotations financières, demandent à être précisées et resituées dans un cadre plus global d'efficacité de la dépense publique. Nous avons également dit nos réserves sur la création d'une fondation de l'EEDD.

Néanmoins, parce que nous partageons le besoin d'une éducation au développement durable et donc un certain nombre de propositions de ce projet d'avis, la CGT le votera.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Jond, au nom du groupe des associations.

Associations - Mme Jond

Mme Jond. Monsieur le président, Messieurs les rapporteurs, Chers collègues, Mesdames et Messieurs, notre société doit faire face à de nombreux problèmes environnementaux. À cet égard, l'éducation à l'environnement et au développement durable représente un levier majeur de changement des mentalités. Par l'information et la sensibilisation, l'invitation à l'émerveillement et à la compréhension du monde, seule une prise de conscience forte peut déclencher un comportement responsable tout au long de la vie.

Le contexte politique et législatif témoigne de l'importance accordée au sujet. Comme le démontre le projet d'avis, l'EEDD doit prendre pour cible la société dans son ensemble. Le rôle des associations et fondations n'est pas en reste. Qu'elles œuvrent à la conservation du patrimoine, au développement local, à l'exercice de la citoyenneté, elles contribuent activement à la transmission de cette EEDD. Associations culturelles, sportives, d'éducation populaire, de défense des consommateurs, nombre d'entre elles sensibilisent, informent et contribuent à restaurer un lien distendu vis-à-vis de la nature.

Notre groupe adhère à l'ensemble des préconisations émises dans le projet d'avis, même s'il regrette leur absence de hiérarchisation et leur nombre trop important faisant craindre une dilution dans leur mise en application. Trois éléments retiennent notre attention.

Tout d'abord, la priorité doit être placée sur l'éducation des enfants et des jeunes. Leur éveil aux questions environnementales doit passer par un enseignement théorique mais aussi par un apprentissage pratique. Sur le plan théorique, cela suppose que les programmes traitent l'EEDD de manière transversale sur l'ensemble du cursus scolaire puis universitaire ; cela implique aussi un contrôle des connaissances destiné à évaluer les élèves sur l'analyse des interactions entre les espèces vivantes et leur milieu, les activités humaines et la

nature. Sur le plan pratique, les projets pédagogiques et sorties de terrain en temps scolaire comme périscolaire offrent une bonne complémentarité dans l'acquisition des connaissances et l'appropriation des enjeux réels. Une attention particulière devra être portée sur l'application généralisée du Plan vert, référentiel bien conçu et opérationnel dont une partie seulement des établissements d'enseignement supérieur se sont emparés.

Ensuite, s'il importe comme nous venons de le voir de sensibiliser le plus jeune âge et de manière continue, il convient aussi de ne pas oublier la partie de la population qui a grandi avant que les questions liées à l'éco-responsabilité de chacun ne soient réellement posées. Changer les habitudes bien ancrées s'avère relativement difficile et c'est pourquoi le groupe des associations salue l'accent mis dans le texte sur le rôle du monde du travail et de la formation continue.

Enfin, il importe d'encourager le grand public à s'intéresser et participer aux décisions ayant une incidence sur le développement durable, par exemple grâce à des émissions ou des rubriques, des articles dédiés. Une éducation à la citoyenneté peut également s'opérer au lycée et à l'université, par l'apprentissage aux pratiques du débat, sur des sujets comme la biodiversité, le climat ou les liens entre santé et environnement. Enfin, le choix du consommateur doit être éclairé au travers d'informations claires et fiables relatives à la traçabilité sociale et environnementale des produits.

Le groupe des associations votera donc le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Baltazar, au nom du groupe de la CGT-FO.

CGT-FO - Mme Baltazar

Mme Baltazar. Monsieur le président, Messieurs les rapporteurs, Mesdames et Messieurs, ce projet d'avis met en lumière la question de l'éducation à l'environnement et au développement durable et l'impose comme un thème qui doit traverser les différents périmètres et périodes de la vie et de l'activité humaine.

La cible de la vie est l'individu, de l'enfant au senior, du milieu scolaire au milieu professionnel et dans la vie de tous les jours. Pour FO, cette approche ne doit pas occulter le fait que l'individu se détermine aussi dans un cadre collectif économique et social. C'est pourquoi nous voulons insister sur le rôle de l'action publique qui doit être prépondérante en la matière.

Il semble avéré que nombre d'activités humaines portent atteinte à plus ou moins long terme à notre environnement. Il est donc important d'assurer l'éducation à l'environnement et au développement durable, que ce soit en facilitant le développement du geste éco-responsable ou en sensibilisant les citoyens à ces enjeux. Cela passe par la nécessité de solliciter la responsabilité et le choix des consommateurs au travers d'une meilleure information sur les produits car nos modes de consommation ont des impacts environnementaux

mais aussi sociaux et économiques. Cela ne peut, pour autant, exonérer les responsables en amont qui fabriquent et vendent des produits au plus bas coût pour un profit toujours plus grand au mépris du respect des normes protectrices tant sur le plan social qu'environnemental.

Face à une urbanisation toujours plus importante, il est sans doute primordial que tous les élèves sans exclusif, notamment du fait du manque de moyens de l'Éducation nationale, puissent bénéficier de sorties scolaires et de classes de découverte favorisant une connaissance diversifiée de notre environnement.

Cependant, pour FO, cette sensibilisation de la jeunesse dans son quotidien ne justifie pas à ce stade des mesures telles que la création d'une épreuve spécifique au brevet ou au baccalauréat.

FO s'oppose à la création d'une fondation *ad hoc* en charge de l'EEDD et trouve qu'il serait préférable de ne pas multiplier le nombre de nouvelles structures mais d'intégrer l'EEDD au sein d'instances existantes comme l'indique le projet d'avis. Nous émettons aussi une réserve quant à l'intégration de l'EEDD dans tous les plans et schémas nationaux et territoriaux.

Enfin, le groupe Force ouvrière tient à saluer le travail ainsi que l'écoute des rapporteurs et partage la nécessité d'une sensibilisation importante à ce sujet.

Aussi, malgré un certain nombre de réserves, il le votera.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Tissot-Colle, au nom du groupe des entreprises.

Entreprises - Mme Tissot-Colle

Mme Tissot-Colle. Monsieur le président, Messieurs les rapporteurs, Chers collègues, Mesdames et Messieurs, le sujet qui nous réunit aujourd'hui est un sujet d'importance.

En ce début de XXI^e siècle complexe et tourmenté, tout ce qui touche et contribue à l'éducation, la sensibilisation, l'évolution, et surtout, la capacité d'évolution des comportements est essentiel.

Une vision ambitieuse du développement durable passe par une éducation responsable à celui-ci, et ce, tout au long de la vie, que l'on parle des enfants, des jeunes, de leurs parents ou de chacun d'entre nous.

En matière de développement durable - et ce terme est à nos yeux le plus important - notre assemblée a d'ailleurs adopté depuis le début de cette mandature plusieurs recommandations dans différents avis, nous appelant à une réflexion en profondeur sur ce sujet.

Le travail réalisé sous l'impulsion de nos rapporteurs, qui ont organisé l'audition passionnante de nombreux témoins, acteurs de tous horizons, a permis d'avancer en ce sens et nous les en remercions.

Le projet d'avis comporte un volet historique précieux sur le rôle moteur qu'a eu l'environnement pour créer l'EEDD, ce qui permet, depuis 2004, et aujourd'hui, d'étendre sans conteste aux trois piliers du développement durable que sont l'économique, le social et l'environnemental, l'enjeu politique des actions d'éducation en la matière.

La dimension économique - et nous le regrettons - reste cependant le parent pauvre du partage des connaissances et mériterait une réflexion spécifique pour en renforcer la contribution aux deux autres volets.

La dynamique au sein du monde du travail est enclenchée ; elle sera poursuivie et amplifiée dès lors qu'elle répond aux nouvelles attentes des parties prenantes, à savoir notamment les clients et les salariés vis-à-vis des entreprises. Nous nous réjouissons d'ailleurs que le projet d'avis fasse partager certaines de leurs réalisations.

J'ajoute aujourd'hui que, parmi les travaux notables dans ce domaine, figurent aussi ceux des branches professionnelles qui ont intégré la dimension du développement durable dans les évolutions de leurs métiers, diplômes ou qualifications professionnelles.

Ce sont des acquis particulièrement importants pour les PME/TPE, relais essentiels du développement à tous les âges dans le monde du travail et de la diffusion de l'EEDD tels que le préconise le projet d'avis avec notre soutien.

La recommandation du projet d'avis de préserver l'aspect transversal et pluridisciplinaire de l'EEDD ne paraît également créer ni discipline dédiée, ni déséquilibre des trois dimensions sociale, économique et environnementale.

En ce sens, nous regrettons que le projet d'avis suive la préconisation du représentant de l'Éducation nationale de voir valider formellement les connaissances acquises à l'école en EEDD et préférons la recommandation éclairée de Michel Hortolan, président de l'Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement, également auditionné, de privilégier la méthode consistant à susciter l'intérêt et l'adhésion du plus grand nombre plutôt que la coercition.

Au-delà des points d'attention ou de réserve mentionnés, en particulier sur l'équilibre nécessaire des trois dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable, le groupe des entreprises considère favorablement le projet d'avis exprimé sur saisine du Premier ministre et le votera donc.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole devait être donnée à Mme Catherine Chabaud, du groupe des personnalités qualifiées, mais dans la mesure où elle doit intervenir à la Conférence de la mer, elle a demandé à Mme Gard de bien vouloir lire son texte.

Personnalité qualifiée - Mme Chabaud

Mme Grard. Monsieur le président, Messieurs les rapporteurs, Catherine Chabaud souhaitait dire ceci.

« Je parle ici comme témoin. Témoin d'abord de la nature. J'ai eu la chance, enfant, d'avoir un père qui m'a très tôt mis un masque pour voir à quoi ressemblaient les fonds marins.

J'ai connu la mer en-dessous avant de naviguer dessus. La mer a toujours été un milieu vivant pour moi comme la campagne lozérienne où j'allais faire les foins ou garder les moutons pendant mes vacances.

J'ai conscience d'avoir eu cette chance du contact avec la nature très jeune. Mon père, qui était par ailleurs chasseur et travaillait dans le pétrole comme ingénieur des mines, aimait la nature sauvage et m'a appris, comme ma mère, à la respecter, comme ils m'ont, du reste, appris le respect des autres.

Je témoigne ici du rôle de la famille, mais aussi du lien étroit dont vous parlez entre éducation à l'environnement et au développement durable et éducation à la citoyenneté.

Par la suite, la coureuse au large que j'ai été pendant quinze ans a été témoin à la fois de la puissance des éléments et de l'état des océans. J'ai vécu des tempêtes impressionnantes dans les mers du sud pendant mon premier tour du monde en solitaire, je me suis sentie si petite... Si vous saviez ce que la mer est belle quand elle est en furie !

La mer m'a appris qu'on ne luttait pas contre la nature, mais qu'il fallait composer avec les éléments, apprendre à les connaître pour savoir quel comportement adopter.

C'est tout cela que nous enseigne l'éducation à l'environnement : connaître et composer avec.

Dans le même temps, dès mes premières traversées, il n'y a pas eu un jour sans voir de macro-déchets, peut-être à l'exception des mers du sud ; pas un tour de l'Europe sans constater des traces de cambouis sur le pont de mon bateau, dues aux nappes de dégazage, pas une plongée sans faire les mêmes constats.

Je me suis alors demandé comment on en était arrivé là collectivement. Je me suis sentie autant coupable que victime. J'ai senti l'urgence d'agir comme je le pouvais. C'est ce qui fait que je suis ici aujourd'hui.

J'ai par la suite eu la chance de rencontrer des associations qui agissaient pour mettre en œuvre des solutions, puis des collectivités locales, des entreprises engagées, des écoles prenant le développement durable comme thème de l'année... Partout, j'ai fait le constat du lien fertile entre le soin que l'on porte à la nature et celui que l'on porte aux hommes, qui est toujours bénéfique pour le déploiement des entreprises.

La journaliste que je suis aussi a voulu mettre tout cela en lumière ; constatant que les médias préféreraient parler des problèmes, j'ai eu à cœur de mettre les solutions en lumière car je crois aux spirales positives, aux projets-pilotes qui font des petits. J'ai moi-même lancé des projets pour engager les entreprises du maritime dans un développement durable de leurs activités.

Mais quelle énergie faut-il dépenser pour parler de ce qui va bien ! Pour valoriser les bonnes pratiques !

Nous sommes nombreux ici à en faire le constat, d'où toute l'importance de promouvoir cette éducation à l'EEDD tout au long de la vie et l'importance de ce projet d'avis.

Pour conclure, certains d'entre vous connaissent mon attachement au développement des classes de découverte. Nous fêtons en 2014 les quarante ans des classes de mer, je formule le souhait que cet anniversaire soit l'occasion d'un renouveau des classes de découverte et qu'elles permettent au plus grand nombre de vivre cette expérience du contact avec la nature.

Je voterai ce projet d'avis ».

(Applaudissements)

M. le Président.- La parole est à Mme Ricard, du groupe des personnalités qualifiées.

Personnalité qualifiée - Mme Ricard

Mme Ricard.- Messieurs les rapporteurs, Madame la présidente, je me félicite du fait que notre assemblée ait été saisie sur ce sujet par le gouvernement.

Comme le dit très justement le projet d'avis, l'éducation à l'environnement et au développement durable est un instrument déterminant de la prise de conscience, par tous dans la société et tout au long de la vie, qu'un nouveau modèle de développement est nécessaire et que des ruptures s'imposeront à nous si nous ne les anticipons pas.

Cette saisine gouvernementale nous a conduits à nous intéresser aux citoyens à toutes les étapes de leur vie et dans la grande diversité de leur rôle, ce qui n'était pas une tâche facile.

Je salue le travail des rapporteurs, ô combien compétents et engagés dans ce domaine et qui ont fait preuve d'un bel esprit d'ouverture. Le travail fait en section et la richesse des débats ont abouti à un constat partagé des enjeux qui permet d'avancer des solutions qui tracent des voies à suivre. J'en partage l'essentiel.

Il est, certes, primordial de prendre conscience des enjeux écologiques qui touchent la planète ; il est surtout urgent de promouvoir la connaissance de la nature, des écosystèmes, des espaces et des espèces, puisque la finalité de l'éducation à l'environnement et au développement durable est bien de sauvegarder une planète vivante.

Réintroduire les sciences de la vie et de la terre dès les premières classes : la biologie, la chimie, la botanique, peuvent être aussi des jeux d'enfants, logiques et ludiques. Après la main à la pâte, il faut mettre la planète dans les têtes et parler de l'intelligence de la nature, comme le font les spécialistes du bio mimétisme ou de la bio inspiration. La nature est un grand livre de solutions ; donnons-leur les savoirs structurants des fonctionnements de la nature. Ils pourront créer leur monde en conscience, maîtriser leurs actions et leurs impacts et devenir des architectes créatifs et non des récitants de conventions et réglementations devenues probablement obsolètes à l'heure où ils auront à construire leur vie.

Ainsi, je voudrais insister tout particulièrement sur les dimensions culturelles et médiatiques, notamment pour les plus jeunes.

J'approuve les propositions avancées ici pour mobiliser et développer le rôle des médias en matière d'EEDD.

La création d'émissions de télévision dédiées avec des contenus rigoureux et respectueux des connaissances scientifiques est fondamentale.

Je crois cependant aussi qu'il faut faire porter ces valeurs, et surtout ces enthousiasmes et ces questionnements, par les héros du nouveau monde médiatique - fiction, télé-réalité, blog et tout autre icône médiatique. Ce sont des questions primordiales et essentielles pour la sécurité de leur avenir. Il leur faut des héros, des porte-parole qui traduisent ces savoirs en langage, même et surtout s'ils commencent par « *Allo ! Quoi !* » et finissent par « *C'est ouf la nature...* ». Et surtout des talents artistiques pour accompagner la vulgarisation scientifique sous toutes ses formes et des marques responsables lorsqu'elles investissent dans des campagnes publicitaires mondiales. La nature doit devenir un sujet culturel actuel, accessible à tous.

Ce projet d'avis est d'une grande qualité. J'espère qu'il sera fondateur, je voterai en sa faveur.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Blanc, au nom du groupe de la CFDT.

CFDT - M. Blanc

M. Blanc. Monsieur le président, Messieurs les rapporteurs, Chers collègues, lors de la Conférence des Nations Unies pour le développement durable (Rio + 20), la France s'est engagée à promouvoir la dimension sociale du développement durable qui comprend, notamment, le droit à une éducation de qualité à tous les niveaux.

L'éducation à l'environnement et au développement durable doit contribuer à une large diffusion des connaissances, de nature à favoriser une économie écologique et équitable au service des hommes et respectueuse des ressources.

L'EEDD doit polariser les enjeux de préservation et de restauration de la biodiversité, de maîtrise de l'énergie et de lutte contre le réchauffement climatique, la pauvreté et les inégalités.

L'éducation à l'environnement et au développement durable n'est pas qu'une affaire de contenu disciplinaire. Elle se joue aussi à travers le projet d'établissement et des relations que le système scolaire tisse avec les territoires et ses acteurs, dans le cadre d'une démarche intégrée d'une pédagogie de l'action. Chaque établissement scolaire devient ainsi un lieu d'apprentissage et d'expérimentation active de la transition écologique et énergétique.

L'éducation non formelle dans le champ des loisirs socioculturels ou sportifs, des médiathèques, des conservatoires, de la vie associative, etc., doit être ainsi complémentaire de l'éducation formelle (l'école), favorisant une diffusion large de la EEDD dans une perspective d'éducation populaire.

Dans l'enseignement supérieur, les outils de gestion, les modes d'organisation et les modules de management au sein des systèmes éducatifs et pédagogiques ne sont pas suffisamment questionnés, alors que ces outils et concepts ne sont pas neutres au regard de leurs effets et du mode de développement qu'ils produisent, en particulier sur les domaines sociaux, économiques et environnementaux.

La CFDT juge positive l'ouverture du système scolaire au dialogue avec les différentes parties prenantes du territoire (élus locaux, entreprises, associations), car cela offre aux jeunes des espaces d'application dans une dynamique de pédagogie active et appliquée.

La CFDT rejoint le projet d'avis sur l'idée que les universités, les écoles de management ou de gestion, les écoles d'ingénieurs ont aussi une responsabilité citoyenne et un rôle clé d'analyse critique à jouer en la matière.

Pour favoriser la diffusion des concepts de développement durable et des principes de responsabilité sociale et environnementale, certaines compétences spécifiques devraient être développées en leur sein, en particulier en matière d'évaluation.

De même, la CFDT soutient l'intégration de l'EEDD dans la démarche de la responsabilité sociétale des entreprises, du dialogue social, objectifs clés dans cette période de mutations profondes.

Enfin, l'État et le secteur public, en tant qu'employeurs, ont aussi une responsabilité importante en matière d'EEDD et dans la constitution d'une économie écologique et équitable, et doivent être exemplaires.

D'une manière générale, pour la CFDT, l'EEDD doit contribuer à ce que le développement durable devienne l'affaire de tous, en diffusant notamment la connaissance du droit d'alerte environnementale et de la notion de coûts des externalités environnementales.

La CFDT votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Verdier, au nom du groupe de la coopération.

Coopération - M. Verdier

M. Verdier. Monsieur le président, Messieurs les rapporteurs, Madame la présidente, il nous faut mobiliser tous les acteurs, des consommateurs aux producteurs, pour que la prise en conscience des enjeux économiques se traduise dans les faits par des modes de production et de consommation respectueux de l'environnement.

La compréhension d'une plus grande interdépendance des grands enjeux contemporains, économiques, sociaux, environnementaux, doit donc progresser. La sensibilisation, l'éducation, la formation doivent être mobilisées pour faire face à cette complexité et élaborer des solutions économiquement tenables et socialement acceptables.

Par conséquent, la préoccupation environnementale, qui a toute son importance, peut-elle être seule porte d'entrée éducative de la réflexion vers un développement durable, comme l'affirme le projet d'avis ? Et ce, alors que la dimension économique, notamment la démarche entrepreneuriale dans toute sa diversité, n'est que très peu abordée dans les programmes scolaires, comme l'a souligné l'avis de notre assemblée, *Performance et gouvernance des entreprises*.

Pour le groupe de la coopération, la dimension environnementale ne doit pas être déconnectée de l'approche globale du développement durable, comme le souligne par ailleurs le projet d'avis.

Par ailleurs, l'éducation au développement durable ne peut être limitée à l'éducation à la nature et se réduire à des prescriptions comportementales.

Concernant les acteurs, le projet d'avis insiste prioritairement sur le rôle des associations. Au-delà de leur réelle implication importante, le rôle des acteurs économiques et des organisations professionnelles comme vecteurs de changement ne doit pas être sous-estimé. Nous avons d'ailleurs, Messieurs les rapporteurs, apprécié que les amendements, dont ceux du groupe de la coopération, aient été intégrés dans le texte, ce qui a contribué quelque part (c'était notre objectif) à le rééquilibrer.

Ainsi, les TPE et les PME sont de plus en plus nombreuses à prendre en compte volontairement la dimension RSE comme un élément de leur développement. Des mutations importantes sont engagées dans les territoires. Les coopératives y assurent ainsi une fonction d'accompagnement de leurs adhérents, que ce soit dans l'agriculture, le bâtiment, la consommation, la production industrielle ou le logement. Elles sont des contributeurs importants aux changements de pratiques par le biais notamment de la formation, comme le soulignent les exemples mis en ligne sur la plate-forme : la chaire école/entreprise dédiée à l'agriculture écologiquement intensive, à côté de trois coopératives importantes (Agrial, Terrena et Triskalia) et de trois grandes écoles (Agrocamp Ouest, groupe ESA et Oniris), ou encore de nombreuses SCOP qui sont engagées dans les actions de formation et d'éducation à l'environnement.

Tant les auditions que les initiatives mises en ligne sur la plate-forme montrent la diversité des actions engagées. Accorder une plus grande visibilité à ces projets, encourager la généralisation d'une telle démarche nous semble nécessaire.

Nous sommes, en revanche, plus interrogatifs sur la création de nouvelles structures à travers une fondation ou un fonds régional dédié à l'EEDD, dont les financements resteraient à déterminer dans un contexte particulièrement difficile. C'est par une approche équilibrée par la mobilisation de tous que l'EEDD pourra contribuer à la réussite des mutations nécessaires pour un meilleur respect environnemental.

Malgré quelques réserves exposées plus haut, le groupe de la coopération votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Capdeville, au nom du groupe des professions libérales.

Professions libérales - M. Capdeville

M. Capdeville. J'interviens en remplacement de Dominique Riquier-Sauvage.

Faire partager par tous les citoyens et tous les acteurs la réalité des enjeux écologiques, économiques et socio-contemporains est un objectif louable que nous partageons. L'éducation à l'environnement et au développement durable permettra de prendre conscience des enjeux du monde qui nous entoure et d'adopter les gestes réflexes citoyens, tant au niveau personnel que professionnel.

Mais, Messieurs les rapporteurs, nous avons une remarque générale à faire sur le projet d'avis. Selon nous, il existe un niveau maximal de préconisations au-delà duquel une préconisation supplémentaire détériore la qualité de l'avis au lieu de l'améliorer. Aussi, préférons-nous ne retenir que les grands axes prioritaires.

Si les pionniers sont connus, acteurs principalement issus du monde associatif, d'autres acteurs, acteurs éducatifs, familles, mais aussi entreprises et salariés, se sont progressivement investis. Toutes les composantes de la société, tous les publics doivent *a minima* être sensibilisés et au mieux formés à l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Pour autant, selon nous, faire de l'éducation à l'environnement et au développement durable la colonne vertébrale de toutes les politiques publiques, de tous les apprentissages et de toutes les formations, comme recommandé dans le projet d'avis, nous paraît quelque peu excessif. Comme nous le paraît aussi, même si les programmes scolaires doivent irriguer l'ensemble des disciplines, l'idée que l'éducation à l'environnement et au développement durable fasse l'objet d'un contrôle des connaissances, s'agissant d'une démarche de synthèse transdisciplinaire.

L'éducation à l'environnement et au développement durable doit d'abord accompagner les changements. Les programmes de sensibilisation et de formation doivent favoriser les changements de comportements individuels et collectifs. D'ores et déjà, ils s'inscrivent de plus en plus dans la stratégie des entreprises.

La transition écologique nécessite une évolution des métiers avec de nouvelles compétences, ce qui suppose de donner aux employeurs et aux salariés les moyens de les acquérir. L'entreprise a vocation à faire évoluer l'éducation et les compétences pour professionnaliser les apprentissages et valoriser les potentiels. Il s'agit d'anticiper les besoins et de sensibiliser aux enjeux de reconversion professionnelle. Cela suppose l'organisation d'un dialogue à tous les niveaux : branches, filières, métiers, entreprises, territoires etc.

Pour nous, organisations professionnelles du cadre de vie représentant les architectes, les urbanistes, les géomètres, nous militons de longue date pour que l'éducation à l'environnement et au développement durable fasse partie intégrante de notre formation et de notre pratique professionnelle. Les organisations représentant les professionnels de santé, quant à elles, ne manquent pas de souligner qu'un environnement dégradé est un facteur de risques pour la santé.

Même si la mise en place de toutes ces initiatives demande une énergie collective partagée, qui contribuera au mieux vivre ensemble, il n'en demeure pas moins essentiel de donner envie de réussir ce pari plutôt que d'imposer des mesures coercitives.

Malgré ses réserves, le groupe des professions libérales votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Artero, au nom du groupe de la CFE-CGC.

CFE-CGC - M. Artero

M. Artero. En préambule, la CFE-CGC rappelle que l'éducation à l'environnement et au développement durable répond aux objectifs du Grenelle de l'environnement et de la Conférence environnementale. Cette dernière a souligné la nécessité de renforcer la dimension éducative et citoyenne d'une politique globale du développement ; il faut donc être cohérent. En ce sens, c'est l'ensemble de la société civile qui doit être fortement mobilisé ; puisse ce projet d'avis y contribuer. C'est pourquoi la CFE-CGC le votera.

La formation initiale des élèves constitue à l'évidence une composante essentielle de cette politique. Si la sensibilisation doit s'opérer dès le plus jeune âge, la CFE-CGC partage la nécessité d'un enseignement transdisciplinaire tout au long de la scolarité. Pour ce faire, la formation des intervenants en milieu éducatif doit intégrer cette dimension.

Outre les cursus spécifiques de niveaux supérieurs ou universitaires l'appropriation des enjeux liés au développement durable constitue pour les étudiants et les élèves des écoles d'ingénieurs, de commerce ou de management, une des clés de l'adaptation de leurs compétences à des métiers et à une économie en mouvement vers la transition énergétique et écologique. Mais l'éducation à l'environnement et au développement durable doit aussi se déployer dans le cadre de la formation continue, véritable passerelle vers le monde du travail.

La CFE-CGC juge fondamentale l'éducation à l'environnement et au développement durable des agents des fonctions publiques. Cela permet aux acteurs publics de porter une certaine exemplarité par la prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux lors des passations des marchés publics. Une telle démarche doit se traduire par l'introduction de critères d'éco-conditionnalité alliant durablement les performances économiques, écologiques et sociales.

Par ailleurs, nous apportons tout notre soutien aux nombreuses initiatives territoriales permettant de valoriser les actions en faveur de la biodiversité, d'une utilisation plus rationnelle des ressources ou d'un aménagement des villes plus responsables.

Enfin, dans l'entreprise, l'appropriation des enjeux environnementaux et de développement durable doit être à la portée des salariés. C'est pourquoi la CFE-CGC demande que l'éducation à l'environnement et au développement durable soit intégrée dans les plans de formation, permettant ainsi de diffuser les meilleures pratiques. Une telle démarche est de nature à nourrir le dialogue social - nous le croyons - à améliorer l'employabilité des salariés et à préserver l'emploi, notamment dans les filières concernées par les mutations induites par la transition énergétique et écologique.

Quant à sa formalisation au titre des institutions représentatives du personnel, la CFE-CGC revendique et réitère la constitution au sein du comité d'entreprise d'une commission RSE obligatoire, aux côtés des commissions emploi/formation et économique.

Nous saluons les co-rapporteurs pour leur travail et demandons au Conseil économique, social et environnemental la plus grande publicité possible pour ce projet d'avis. Merci.

(Applaudissements)

M. le Président. Mes chers collègues, constatant qu'il n'y a plus de demandes de parole, je déclare la discussion générale close.

Je vous indique qu'aucun amendement n'a été déposé sur le projet d'avis présenté par MM. Dulin et Bougrain Dubourg, rapporteurs.

VOTE SUR L'ENSEMBLE DU PROJET D'AVIS

M. le Président. Mes chers collègues, s'il n'y a pas d'objections, je vous propose de procéder au vote sur l'ensemble du projet d'avis présenté par MM. Dulin et Bougrain Dubourg, rapporteurs.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de votants : 176
- Ont voté pour : 168
- Ont voté contre : 2
- Se sont abstenus : 6

Le Conseil économique, social et environnemental a adopté.

(Applaudissements)

La parole est à Madame Ducroux.

Mme Ducroux, présidente de la section de l'environnement. Merci, Monsieur le président.

Je voudrais tout d'abord évidemment féliciter très chaleureusement les rapporteurs. Comme cela vous a été indiqué à plusieurs reprises, ils ont porté ce thème avec beaucoup d'engagement, de motivation et de passion. Ce sont vraiment les mots qui les caractérisent l'un et l'autre, chacun dans son domaine.

Ils l'ont fait accompagnés de manière très précieuse par les administrateurs et secrétaire de la section, comme toujours.

Nous avons à cœur de souligner, car c'est une réalité - je le mentionne chaque fois, mais c'est important - que ce projet est, comme toujours, le résultat d'un travail collectif, auquel tous les conseillers de la section contribuent. Le travail est un enrichissement à plusieurs et le résultat, je pense, en témoigne, tout au moins je l'espère.

Je voudrais vous signaler qu'un échange a également eu lieu de manière fructueuse avec la section de l'éducation, de la culture et de la communication - cela mérite d'être salué - et je remercie particulièrement son président.

Enfin, vous comprenez que la section de l'environnement qui a produit cette année quatre avis plus un rapport, se réjouit particulièrement de terminer ainsi en beauté sur ce vote, qui est plus qu'un vote de soutien, un vote d'adhésion, autant aux enjeux qu'aux recommandations et j'espère que le gouvernement considèrera ce vote très largement acquis comme un signe.

Je voudrais également vous indiquer, et vous l'avez mentionné tout à l'heure, que nous avons, à l'occasion de cette saisine, pris des initiatives. Nous avons souhaité innover un peu et vous nous avez suivis. Je vous remercie de votre soutien. Chaque fois que nous avons eu des propositions, le Bureau, vous-mêmes et vos équipes nous ont soutenus.

Nous avons proposé, pour la première fois, de filmer les auditions. Il nous a été indiqué qu'elles ont été très consultées. C'est donc une initiative intéressante, peut-être à reproduire en certaines circonstances ou conditions.

Quant à la plate-forme des initiatives, vous avez entendu comme moi que le ministre reprend la « balle au bond », ce qui nous fait particulièrement plaisir, puisque nous avons vu ce foisonnement et l'envie de tous les acteurs ayant exprimé leur avis aujourd'hui de voir leurs initiatives valorisées de manière très large.

Enfin, vous avez, vous également, saisi la « balle au bond » en engageant le CESE dans une démarche de développement durable. Merci pour ceci. Il est important que le CESE montre la voie et ouvre des perspectives et des chantiers sur ce sujet qui nous tient particulièrement à cœur.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci, Madame la présidente.

Je vous rappelle que, demain, nous examinerons le projet d'avis sur *Le projet de loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale*, présenté par M. Charhon, rapporteur, au nom de la section des affaires européennes et internationales, présidée par M. Veyrier.

La séance est levée.

*
* *

La séance est levée à dix-sept heures trente.

Prochaine séance le mercredi 27 novembre 2013 à 14 h 30.

ANNEXES

Annexe 1 : *Le travail à temps partiel* - Diaporama illustrant les propos de Françoise Milewski, rapporteure

I. Les constats

CESE - 26 novembre 2013

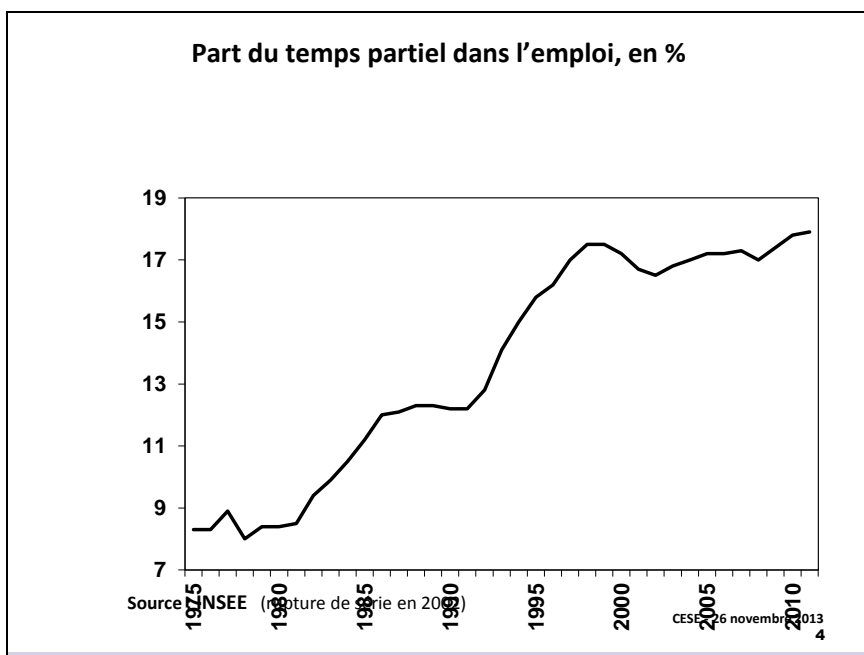
2

I. Les constats

A - Les évolutions du temps partiel en longue période

CESE - 26 novembre 2013

3



I. Les constats

A - Les évolutions du temps partiel en longue période

B - Le temps partiel actuellement : les principales caractéristiques

I. Les constats

**A - Les évolutions du temps partiel
en longue période**

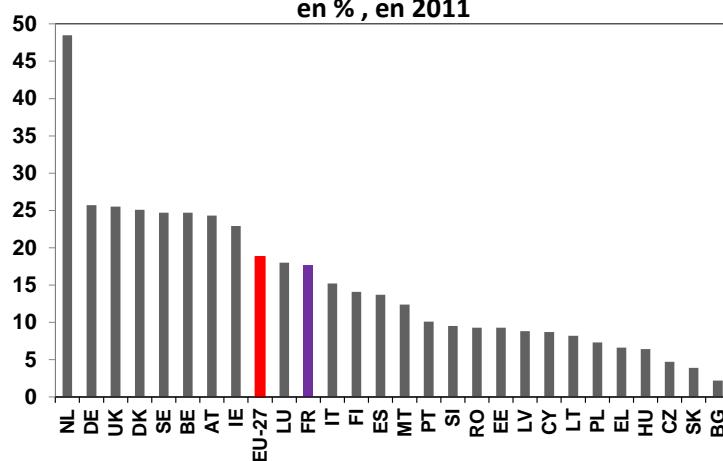
**B - Le temps partiel actuellement :
les principales caractéristiques**

C - Les comparaisons européennes

CESE - 26 novembre 2013

6

**Taux de temps partiel dans les pays de l'Union européenne
en %, en 2011**



Source : Eurostat : Enquête sur les forces de travail

CESE - 26 novembre 2013

7

I. Les constats

**A - Les évolutions du temps partiel
en longue période**

**B - Le temps partiel actuellement :
les principales caractéristiques**

C - Les comparaisons européennes

D - Les politiques publiques

CESE - 26 novembre 2013
8

II. Quels débats ?

CESE - 26 novembre 2013
9

II. Quels débats ?

A - Les débats sur les évolutions du temps partiel

CESE - 26 novembre 2013

10

II. Quels débats ?

A - Les débats sur les évolutions du temps partiel

Un ou des temps partiels ?

CESE - 26 novembre 2013

11

II. Quels débats ?

A - Les débats sur les évolutions du temps partiel

Un ou des temps partiels ?

Temps partiels et précarité

CESE - 26 novembre 2013

12

II. Quels débats ?

A - Les débats sur les évolutions du temps partiel

Un ou des temps partiels ?

Temps partiels et précarité

Le temps partiel : mode d'intégration à l'emploi ?

CESE - 26 novembre 2013

13

II. Quels débats ?

A - Les débats sur les évolutions du temps partiel

Un ou des temps partiels ?

Temps partiels et précarité

Le temps partiel : mode d'intégration à l'emploi ?

Temps partiels et temps plein

II. Quels débats ?

A - Les débats sur les évolutions du temps partiel

Un ou des temps partiels ?

Temps partiels et précarité

Le temps partiel : mode d'intégration à l'emploi ?

Temps partiels et temps plein

Temps partiels et autonomie des femmes

II. Quels débats ?

A - Les débats sur les évolutions du temps partiel

Un ou des temps partiels ?

Temps partiels et précarité

Le temps partiel : mode d'intégration à l'emploi ?

Temps partiels et temps plein

Temps partiels et autonomie des femmes

Les temps partiels et leurs conséquences

CESE - 26 novembre 2013

16

II. Quels débats ?

A - Les débats sur les évolutions du temps partiel

B – Les termes des débats sur les politiques publiques

CESE - 26 novembre 2013

17

II. Quels débats ?

A - Les débats sur les évolutions du temps partiel

B – Les termes des débats sur les politiques publiques

Les pratiques des entreprises

CESE - 26 novembre 2013

18

II. Quels débats ?

A - Les débats sur les évolutions du temps partiel

B - Les termes des débats sur les politiques publiques

Les pratiques des entreprises

Les politiques publiques

CESE - 26 novembre 2013

19

II. Quels débats ?

A - Les débats sur les évolutions du temps partiel

B - Les termes des débats sur les politiques publiques

C - Les temps sociaux

Annexe 2 : *L'éducation à l'environnement et au développement durable tout au long de la vie, pour la transition écologique* - diaporama illustrant les propos d'Antoine Dulin et Allain Bougrain Dubourg, rapporteurs.


L'éducation à l'environnement et au développement durable
tout au long de la vie, pour la transition écologique



UN CONSTAT

- Une urgence écologique
- Des enjeux économiques, sociaux environnementaux à faire comprendre et partager

L'éducation à l'environnement et au développement durable
tout au long de la vie, pour la transition écologique



Une histoire en mouvement

- Les sources associatives de l'EEDD
- Une lente prise en compte publique
- Une éducation au changement encore à construire

**L'éducation à l'environnement et au développement durable
tout au long de la vie, pour la transition écologique**



Une méthode et des moyens

- créer un continuum éducatif concernant tous les publics, tout au long de la vie
- grâce à une action volontariste de l'État et des collectivités locales
- grâce à un développement concerté, suivi et valorisé de projets multi-partenariaux

**L'éducation à l'environnement et au développement durable
tout au long de la vie, pour la transition écologique**



PROPOSITIONS

**L'éducation à l'environnement et au développement durable
tout au long de la vie, pour la transition écologique**



Diffuser l'EEDD dans la formation initiale

- en systématisant les projets et démarches des établissements d'enseignement relatifs à l'EEDD
- en confiant au Conseil supérieur des programmes le soin de veiller à ce que l'EEDD soit traitée transversalement
- les modalités d'une évaluation des connaissances des élèves devront être étudiées, par niveau et par cycle, une épreuve spécifique à l'occasion des examens pourrait être envisagée
- les sorties natures et classes de découverte doivent être systématisées et la réglementation évaluée
- les intervenants extérieurs au milieu scolaire doivent s'engager à respecter des principes pédagogiques et déontologiques

**L'éducation à l'environnement et au développement durable
tout au long de la vie, pour la transition écologique**



Diffuser l'EEDD dans la formation initiale

- mobiliser le temps périscolaire au profit de projets d'EEDD au sein même de l'école
- intégrer l'EEDD au cœur de tous les cursus et matières de l'enseignement supérieur, en lien avec les secteurs professionnels et en mettant l'accent sur les formations d'ingénieur ou de management.
- intégrer l'EEDD dans la formation initiale et continue des personnels de l'éducation nationale
- un effort spécifique devra être consenti outre-mer dont les richesses et potentialités seront valorisées

**L'éducation à l'environnement et au développement durable
tout au long de la vie, pour la transition écologique**



**Développer l'EEDD dans le cadre professionnel
et les cursus de formation continue**

- articuler l'EEDD avec les politiques de RSO, de RSE, d'éco-responsabilité, notamment en intégrant un chapitre EEDD dans les rapports de développement durable réalisés par les entreprises
- mobiliser le système de formation continue au profit de la compréhension des nouveaux enjeux en l'articulant avec la réflexion sur l'évolution des métiers, les nouveaux métiers et les formations correspondantes
- Les OPCA doivent davantage sensibiliser les entreprises et les formateurs à la thématique

**L'éducation à l'environnement et au développement durable
tout au long de la vie, pour la transition écologique**



**Développer l'EEDD dans le cadre professionnel
et les cursus de formation continue**

- en formant les dirigeants et les représentants de l'Etat au niveau national et territorial
- en formant prioritairement à l'environnement et au développement durable les salariés en charge de l'organisation des lieux de travail, les personnels des directions des achats, de l'informatique, des ressources humaines, de la communication etc.
- en associant l'ensemble des acteurs de l'entreprise au travers des comités d'entreprise, des CHSCT
- au travers des têtes de réseaux professionnels, sensibiliser les TPE-PME à l'EEDD

**L'éducation à l'environnement et au développement durable
tout au long de la vie, pour la transition écologique**



**Faire des citoyens et des consommateurs
des acteurs avertis tout au long de la vie**

- en développant la responsabilisation et le choix du consommateur
- en s'appuyant sur une communication institutionnelle interministérielle forte
- en popularisant l'EEDD, avec l'appui des médias, grâce à des émissions dédiées, en particulier en développant des partenariats entre acteurs privés et médias audiovisuels publics. Le CSA pourrait jouer un rôle à ce propos.

**L'éducation à l'environnement et au développement durable
tout au long de la vie, pour la transition écologique**



**Faire des citoyens et des consommateurs
des acteurs avertis tout au long de la vie**

- en développant le potentiel des acteurs publics dans l'information et la sensibilisation
- en favorisant et valorisant les énergies individuelles citoyennes au travers du rôle des parents, des seniors... en associant le patrimoine naturel et le patrimoine culturel dans le cadre des journées européennes du patrimoine
- en établissant un répertoire des initiatives articulant EEDD et participation citoyenne

**L'éducation à l'environnement et au développement durable
tout au long de la vie, pour la transition écologique**



Mobiliser l'ensemble des acteurs publics, privés, associatifs pour faire de l'EEDD un projet collectif fédérateur et porteur d'exemplarité

- un volet EEDD doit être inséré dans tous les plans et schémas de politiques publiques éducatives, de développement durable et d'aménagement du territoire
- une cartographie et une évaluation quantitative et qualitative des actions doivent être réalisées, notamment afin de mutualiser entre acteurs outils et techniques
- en favorisant les collaborations multi-acteurs et en pérennisant des espaces de concertation territoriaux
- en créant une commission dédiée au sein du Conseil national de la transition écologique

**L'éducation à l'environnement et au développement durable
tout au long de la vie, pour la transition écologique**



Mobiliser l'ensemble des acteurs publics, privés, associatifs pour faire de l'EEDD un projet collectif fédérateur et porteur d'exemplarité

- les actions en faveur de l'EEDD doivent bénéficier de financements pluriannuels, inscrits dans des conventions d'objectifs
- en envisageant la création d'un fonds régional dédié à l'EEDD qui serait abondé par l'Etat et les collectivités et permettrait de mobiliser des fonds européens
- en veillant à ce que l'Etat soit exemplaire : les objectifs de gestion durable du secteur public doivent être revus à la hausse et alignés sur ceux des entreprises privées